



RÉGIONALISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE : UN DÉFI POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES

RAPPORT À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION

DÉCEMBRE 1998



RÉGIONALISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE : UN DÉFI POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES

RAPPORT À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION

DÉCEMBRE 1998

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1998 — 98-0900

ISBN 2-550-33913-4

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1998

COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE

1997 - 1998

Présidente : Gretta Chambers

Membres : Lynn Butler-Kisber
David D'Aoust
Curtis George
Donald Houston
David Johnson
Charley Levy
Dominic Martini
Marti McFadzean
Antoinette Modric
Garfield Mullins
Kevin O'Hara
Michael Palumbo
Frank Pettinicchio
Thomas A. Reisner
Brian Rock
Aline Visser

Membre d'office : Elaine Freeland

Secrétaire : Jim Cullen

Services de secrétariat : Mireille Laroche

Table des matières

	Page
Introduction	7
CHAPITRE 1	
Contexte : passage aux commissions scolaires linguistiques	8
CHAPITRE 2	
Réforme de l'enseignement primaire et secondaire et ouverture au marché du travail	11
➤ Avantage lié aux études en anglais	16
➤ Accès, choix et transférabilité	16
➤ Harmonisation des services relevant des commissions scolaires et des cégeps	17
➤ Élargissement des programmes d'apprentissage et des programmes d'alternance travail-études	18
➤ Effort concerté pour garantir l'accès à la formation professionnelle en anglais	20
CHAPITRE 3	
Réforme des structures gouvernementales : collaboration au développement local et régional	21
➤ Nécessité de se faire entendre au sein des structures locales et régionales	23
➤ Représentation anglophone	24
➤ Coopération régionale des cégeps	25
➤ Renouvellement et élargissement du CFPLA; renforcement du mandat du CCFPLA	25
➤ Offre de services de qualité en langue anglaise	27
CHAPITRE 4	
La formation professionnelle et la communauté anglophone	27
CHAPITRE 5	
Recommandations	29

ANNEXES

	Page
A	Tableaux 1 à 11, Henri Julien, DGFPT, MEQ, janvier 1998 33
B	Extrait de <i>Projet d'information professionnelle/Comité d'accès de la commission scolaire Châteauguay Valley</i>, février 1998 45
C	Diplômes émis, la première langue officielle parlée et la formation professionnelle 53
D	Bureaux régionaux et Conseils régionaux du ministère des Régions 59
E	<i>Les jeunes et l'emploi : le mythe du chômage naturel</i> Extrait de L'actualité, 15 juin 1998 63
F	Membres du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques 71
G	Remarques concernant la Commission scolaire Eastern Townships 75
H	Liste des personnes et des groupes consultés pour la rédaction du rapport de la Commission de l'éducation en langue anglaise 77
I	Bibliographie 79

Régionalisation et formation professionnelle : un défi pour les commissions scolaires anglophones

Introduction

Le présent rapport expose les résultats des deux études exécutées par la Commission de l'éducation en langue anglaise au cours de l'année 1997-1998.

Le premier chapitre décrit les défis que doivent relever les gestionnaires des services éducatifs en raison du passage aux commissions scolaires anglophones. Le contenu de ce chapitre avait été présenté en novembre 1997 à la sous-ministre adjointe aux services à la communauté anglophone sous la forme d'un mémoire¹ abordant plusieurs questions comme les modalités d'inscription, la qualité et l'efficacité de l'éducation en langue anglaise, l'accès aux services éducatifs dans les diverses régions, les secteurs des programmes d'études demandant une adaptation à la réalité culturelle et la surveillance des services éducatifs dans le secteur anglophone. La Commission publie aujourd'hui ce mémoire pour aider la communauté anglophone à établir des points de repère qui lui permettront d'évaluer les progrès accomplis dans le secteur de l'éducation en langue anglaise, tout en sachant que la ministre de l'Éducation a déjà donné suite à certaines de ces recommandations.

Les trois chapitres suivants reprennent deux thèmes abordés en 1992 par le Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone, soit la formation professionnelle et l'enseignement

dispensé dans les écoles anglophones des différentes régions. Dans cette partie du rapport, la Commission examine l'incidence de la régionalisation des services gouvernementaux sur l'éducation en langue anglaise.

Au chapitre 5, la Commission recommande des mesures que la Ministre, ses collègues et les commissions scolaires devraient prendre :

- pour améliorer la représentation de la communauté anglophone, en particulier au sein des organes de décision ministériels et régionaux;
- pour élaborer un plan d'action concernant la formation professionnelle dans le secteur anglophone.

La Commission formule ces recommandations afin d'aider le ministère de l'Éducation dans sa démarche *qualifier, selon des voies diverses*. Elle invite aussi les neuf commissions scolaires anglophones à assumer un leadership en collaboration avec leurs partenaires régionaux et locaux. La communauté anglophone a besoin d'un ensemble d'options capables d'intégrer à la vie sociale et économique du Québec les personnes qui choisissent de poursuivre des études professionnelles en anglais.

1. Lettre de M^{me} Gretta Chambers, présidente de la CELA, à M^{me} Elaine Freeland le 25 novembre 1997.

Chapitre 1

Contexte : passage aux commissions scolaires anglophones

La mise en place des commissions scolaires linguistiques constitue un élément déterminant de l'importante réforme actuelle de l'enseignement primaire et secondaire et elle représente un moment opportun pour réévaluer les responsabilités et l'évolution future du réseau scolaire anglophone. C'est dans ce contexte que la Commission de l'éducation en langue anglaise (CELA) a fait parvenir un mémoire à la sous-ministre adjointe aux services à la communauté anglophone au début de l'année scolaire 1997-1998.

Les pages qui suivent sont une transcription textuelle du mémoire du 25 novembre 1997 que la Commission a choisi de publier pour rappeler le contexte du passage aux commissions scolaires anglophones.

Le mémoire soulignait cinq secteurs relatifs aux écoles, qui préoccupent au plus haut point la communauté anglophone.

Mémoire à la sous-ministre adjointe :

- ① les effets des modalités d'inscription aux écoles anglophones;
- ② la qualité et l'efficacité de l'enseignement dispensé dans les écoles anglophones;
- ③ l'accès aux services éducatifs anglophones dans les diverses régions du Québec;
- ④ la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes d'études dont certains secteurs doivent être adaptés à la réalité culturelle;

- ⑤ la surveillance des ressources humaines, financières et matérielles du secteur anglophone.

Selon la Commission, la sous-ministre adjointe aux services à la communauté anglophone doit jouer un rôle crucial de surveillance et de gestion dans ces cinq secteurs, comme le montre la série de rapports à la Ministre préparés par la CELA.

① Effets des modalités d'inscription aux écoles anglophones

Comme la Commission l'a déclaré en juin 1995, la communauté anglophone doit avoir la garantie d'administrer et de gérer son système scolaire. Cela demande d'évaluer périodiquement les effets des politiques et des faits nouveaux concernant l'inscription aux écoles anglophones².

② Qualité et efficacité de l'enseignement dispensé dans les écoles anglophones

Les principales recommandations de la Commission touchaient la qualité de l'enseignement dans les écoles anglophones.

- Les parents anglophones s'attendent à ce que leurs enfants maîtrisent les deux langues³;
- Le français est maintenant considéré comme une matière essentielle⁴;

2. COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *La réorganisation des commissions scolaires*, juin 1994, p. 15. (Une fois les commissions scolaires linguistiques établies, la communauté anglophone doit avoir la garantie d'administrer et de gérer son système scolaire.)

3. COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *Apprentissage des langues dans les écoles anglaises du Québec : maîtrise impérative des deux langues*, juin 1995, p. 6.

4. *Ibid.*, p. 8.

- Les élèves qui présentent des besoins particuliers doivent aussi avoir la possibilité de perfectionner leur maîtrise de la langue maternelle et de la langue seconde à l'aide de matériel et de projets adaptés à leur situation⁵.

③ **Accès aux services éducatifs anglophones dans les diverses régions du Québec**

- La technologie de l'information et la télévision communautaire ont un rôle crucial à jouer pour garantir la viabilité des écoles anglophones du Québec⁶;
- Il est important que les enseignants et les enseignantes, les conseillers et les conseillères pédagogiques, les associations concernées, les universités et le MEQ partagent leurs connaissances spécialisées⁷.

④ **Planification, mise en oeuvre et évaluation des programmes d'études dont certains secteurs doivent être adaptés à la réalité culturelle**

- Les activités du Ministère concernant l'anglais, langue maternelle, et le français, langue seconde, devraient être placées sous la supervision de la sous-ministre adjointe aux services à la communauté anglophone⁸;
- La sous-ministre adjointe aux services à la communauté anglophone devrait s'assurer de l'intégrité des services éducatifs en supervisant l'élaboration et l'exécution de tous les programmes afin de garantir la qualité de la langue d'enseignement⁹;
- Il est nécessaire de veiller à la disponibilité de programmes de formation professionnelle dans le secteur anglophone¹⁰.

⑤ **Surveillance des ressources humaines, financières et matérielles du secteur anglophone**

- Il est essentiel que le système scolaire anglophone dispose de services de soutien dirigés par les commissions scolaires et facilités par le MEQ¹¹;

5. COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *Apprentissage des langues dans les écoles anglaises du Québec : maîtrise impérative des deux langues*, juin 1995, p. 31, recommandations 15 et 20.

6. *Ibid.*, p. 33, recommandation 35.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles anglaises du Québec*, juin 1996, p. 25-26, recommandations 1 à 14.

7. COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *Apprentissage des langues dans les écoles anglaises du Québec : maîtrise impérative des deux langues*, juin 1995, p. 32, recommandation 24.

8. *Ibid.*, p. 29, recommandation 2.

9. *Ibid.*, p. 32, recommandation 30.

10. *Ibid.*, p. 30, recommandation 12

11. COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *La réorganisation des commissions scolaires*, juin 1994, p. 17, recommandation 1.

- Le public doit être informé des changements apportés au système à toutes les étapes du passage aux commissions scolaires linguistiques¹²;
- Les commissions scolaires doivent recevoir un financement qui leur permette d'encourager le partage d'information, la recherche et l'expérimentation¹³;
- L'apprentissage et le niveau de réussite des élèves doivent être évalués relativement au programme d'études prescrit, mis en oeuvre et réalisé¹⁴.

La Commission recommande, pour l'enseignement primaire et secondaire, la mise en place de modèles de services tenant compte de la répartition démographique et culturelle régionale des élèves du secteur anglophone. La possibilité de renforcer le système en regroupant ses ressources est l'un des principaux avantages de l'implantation des commissions scolaires linguistiques pour l'éducation en langue anglaise. Toutefois, pour avoir un effet maximal, ce regroupement doit être surveillé, coordonné et géré de façon à rendre les services en anglais à la fois plus accessibles et mieux ciblés sur les besoins particuliers des écoles anglophones. Le projet de régionalisation des

services par exemple ne peut pas être conçu de façon uniforme pour les secteurs francophone et anglophone. La dispersion démographique de la communauté anglophone exige en effet une certaine coordination centralisée pour assurer l'accessibilité aux services donnés par les écoles anglophones.

Les secteurs des programmes d'anglais, langue maternelle, de français, langue seconde, et d'histoire qui doivent être adaptés à la réalité culturelle constituent un autre exemple de services éducatifs dont la responsabilité devrait principalement incomber à la sous-ministre adjointe. Les programmes de subventions comme le Programme d'appui au perfectionnement professionnel du personnel enseignant en exercice (PEOPT) et le Programme d'innovation en matière de pédagogie et d'organisation (POIP), qui jouent un rôle d'encouragement et offrent une certaine possibilité d'autonomie aux équipes scolaires et aux enseignants et enseignantes, revêtent une importance particulière. Au moment où on s'apprête à renouveler les programmes d'études, il importe que la sous-ministre adjointe aux services à la communauté anglophone détienne le mandat clair de veiller et de participer au renouvellement des programmes, à la préparation du personnel et à l'évaluation de ces nouveaux programmes.

On devrait aussi envisager d'obtenir par la suite la responsabilité de superviser les ressources humaines du secteur anglophone, en collaboration avec les unités de négociation nouvellement créées. La politique concernant la formation du personnel employé dans les écoles anglophones est essentielle au contrôle de la qualité de l'enseignement dispensé dans ces écoles.

12. COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE, *La réorganisation des commissions scolaires*, juin 1994, p. 18, recommandation 6.

13. COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *Apprentissage des langues dans les écoles anglaises du Québec : maîtrise impérative des deux langues*, juin 1995, p. 30 et 31, recommandations 7 et 19.

14. COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *Évaluation de l'apprentissage dans les écoles anglaises du Québec*, septembre 1997, p. 81, Annexe C.

Études des différences de rendement des élèves aux épreuves uniques selon la langue de passation (Document de travail), novembre 1995, p. 37 et 38.

Le fonds connexe à l'entente Québec-Canada devrait relever explicitement de la sous-ministre adjointe aux services à la communauté anglophone, afin que les programmes mis en oeuvre puissent être efficaces et rentables.

Le mandat de la sous-ministre adjointe aux services à la communauté anglophone devrait inclure les points suivants :

- élaborer des politiques notamment à propos des priorités, des normes et des résultats dans le secteur anglophone;
- concevoir des mécanismes pour établir un réseau entre les ressources administratives et pédagogiques, y compris déterminer les autres instances de la communauté anglophone à mettre en place dans le cadre de la décentralisation du MEQ;
- obtenir les ressources nécessaires pour élaborer des programmes de qualité, en particulier dans les secteurs adaptés à la réalité culturelle;
- évaluer en temps opportun toutes les ressources et tous les résultats liés aux programmes du secteur anglophone.

Chapitre 2

Réforme de l'enseignement primaire et secondaire et ouverture au marché du travail¹⁵

Deux secteurs — la formation professionnelle et l'éducation en langue anglaise en région — abordés dans le *Rapport du groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone* (1992) restent préoccupants. En 1998, la Commission a réexaminé ces deux sujets en vue de déterminer les progrès accomplis dans le domaine de la formation professionnelle des élèves anglophones du Québec. La présente section du rapport se situe dans le contexte de la politique récemment adoptée par le gouvernement, qui confère la responsabilité de la gestion des services aux organismes locaux et régionaux, y compris aux commissions scolaires.

Le 13 novembre 1997, le ministre Guy Chevrette a déposé le projet de loi 171 créant le ministère des Régions. Le projet de loi, adopté en décembre 1997, est l'oeuvre du Secrétariat au développement des régions. Le Secrétariat a également élaboré la *Politique de soutien au développement local et régional* dans laquelle le gouvernement annonce son intention de *décentraliser ses activités, (...) de déléguer des responsabilités à ses gestionnaires régionaux, (...) et d'adapter ses services par la régionalisation.*

15. En 1997, la ministre de l'Éducation a publié un document fort attendu, intitulé *Énoncé de politique éducative : L'école, tout un programme*, qui souligne l'importance de *s'intégrer à la société par la maîtrise de compétences professionnelles*. Pour qu'elle remplisse cette mission, l'État doit définir le curriculum national de base, et les établissements doivent offrir des cheminements scolaires différenciés selon les intérêts et aptitudes de chaque élève. (...) Il est temps d'accorder une attention plus soutenue à l'orientation des élèves et de réhabiliter la formation professionnelle comme voie normale de scolarisation (p. 9).

La Commission a cherché des réponses aux questions qui suivent à la lumière des objectifs proposés par la ministre Marois pour la formation professionnelle et à la lumière de la *Politique de soutien au développement local et régional* :

- Quels défis communs doit relever l'éducation en langue anglaise dans toutes les régions du Québec, en particulier en ce qui concerne l'accès et l'inscription à la formation professionnelle, le financement de ce type de formation et l'emploi des diplômés qui en émanent?
- Quels sont les besoins particuliers des diverses régions pour ce qui est de la régionalisation des services gouvernementaux et de la prestation des services éducatifs, notamment de la formation professionnelle?
- Quelles initiatives sont prises dans les différentes régions pour améliorer l'éducation en langue anglaise, en particulier la formation professionnelle et l'éducation permanente en général?

Les efforts déployés par le Québec pour redonner une place de choix à la formation professionnelle s'inscrivent dans une tendance mondiale à relier l'école et le travail.

« Les problèmes reliés à la pertinence et à l'adaptation de l'enseignement et de la formation par rapport à l'évolution des tâches de travail et à des structures d'emploi qui évoluent prennent une importance particulière dans les pays où le deuxième cycle du secondaire est largement orienté vers les universités, et où la majorité des jeunes qui quittent l'école arrive sur le marché du travail sans aucune

qualification reconnue pour la vie active et l'emploi.

« La plupart des pays de l'OCDE ont une longue tradition de division entre l'enseignement pratique et l'enseignement académique. Cette division se reflète par une séparation entre les structures de la formation professionnelle et de l'enseignement général. Aucun pays n'a été jusqu'ici en mesure de surmonter cette séparation, malgré des efforts de plus en plus grands en ce sens¹⁶. »

Même si sur ce point, le Québec se trouve en bonne compagnie, il n'a pas d'autre choix que de préparer les jeunes à passer de l'école au monde du travail. Les indicateurs du MEQ pour l'année scolaire 1996-1997 montrent en effet que 33,4 p. 100 des élèves du secondaire quittent l'école sans avoir obtenu de diplôme. L'évaluation très optimiste effectuée par le Ministère du nombre de personnes qui reviennent terminer leurs études secondaires dans les centres d'éducation des adultes avant l'âge de 20 ans abaisse le taux global de décrochage à 17,6 p. 100, taux qui surpasse malgré tout de cinq points le taux enregistré en 1995-1996¹⁷.

Le deuxième défi à relever est le suivant : parmi les élèves qui obtiennent leur diplôme, trop peu optent pour une formation spécialisée ou pour des études postsecondaires orientées vers des secteurs ouvrant sur l'emploi et accordant une place importante aux sciences et à la technologie. Selon le Conseil de la science et de

16. OECD. *Examen thématique de l'OCDE sur la transition de la formation initiale à la vie active*, CMEC, St. John's (Terre-Neuve), 28-30 mai 1998, section 3.3, page 7. (www.cmec.ca)

17. *Indicateurs de l'éducation*, édition 1998, Tableau 2.7.

la technologie (CST) du gouvernement du Québec¹⁸, près de la moitié des meilleurs élèves (ayant obtenu une moyenne de 80 p. 100 au secondaire) qui s'inscrivent au programme de sciences de la nature au niveau collégial, quittent le cégep sans avoir terminé ces études. Le CST s'interroge sur le bien-fondé du nouveau programme d'études du primaire et du secondaire qui accorde moins de place que jamais à l'enseignement des sciences et qui, selon le Conseil, relègue le Québec au dernier rang des provinces canadiennes.

Les nombreuses études effectuées récemment¹⁹ montrent que la question de la formation est particulièrement préoccupante à une époque où le chômage chez les jeunes est dangereusement élevé.

Dans la restructuration du système scolaire québécois en vue de répondre aux défis d'une économie fondée sur le savoir, la formation de base et une bonne connaissance de la technologie reçoivent la place d'honneur.

Dans ce contexte, le nouvel ensemble de réformes scolaires porte une attention particulière à la formation professionnelle et technique.

Les principes visant à accorder une place plus importante au volet professionnel et technique dans le système éducatif de la province sont fondés sur la réalité d'aujourd'hui. Si la main-d'oeuvre québécoise veut devenir concurrentielle, la formation professionnelle et technique ne peut plus demeurer une voie d'évitement — ou être considérée comme telle par les personnes qui ne possèdent ni les capacités ni la préparation voulues pour poursuivre des études postsecondaires.

La formation technique et professionnelle ne remplace pas l'université et ne doit en aucune façon exclure les études supérieures. Son but consiste à doter les jeunes de compétences renforçant leur employabilité. L'époque où l'apprentissage d'un métier sous-entendait l'abandon de la formation générale pour acquérir des compétences manuelles, est bel et bien révolue. Il importe de reconnaître la valeur de cette formation, de la rendre accessible et de diriger les élèves vers les domaines d'études pertinents.

Dans son rapport de 1998 au ministère de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'éducation a recommandé que les services aux élèves soient inclus dans le Régime pédagogique. Selon lui, l'orientation et le counselling relatifs au choix de carrière constituent le seul moyen de garantir que les élèves reçoivent en temps opportun l'information et l'orientation qui leur permettront de choisir les cours les plus aptes à leur « procurer un portefeuille de valeurs d'insertion²⁰ » lorsqu'ils quitteront l'école (chapitre 4, *Un système éducatif qui s'adapte sans s'assujettir*).

18. CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *L'entreprise innovante : les clés du succès*, 23 juin 1998; CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Des formations pour une société de l'innovation*, 23 juin 1998; CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *La science et la technologie à l'école*, 23 juin 1998; *La guerre n'est pas gagnée ...* éditorial, *Le Devoir*, 4 juillet 1998. (www.cst.gouv.qc.ca).

19. Voir *Le Secondaire, est-ce suffisant?*, une analyse des résultats de l'enquête de suivi auprès des sortants, DRHC/Statistique Canada, 1995, SP-105-05-98F.

20. Voir *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager*, Rapport annuel 1996-1997 sur l'état et les besoins de l'éducation, CSE, 1998 (synthèse disponible à l'adresse Internet www.cse.gouv.qc.ca/e/pub/rappann/ra_synth.htm).

Les conseillers et les conseillères d'orientation tout autant que les élèves eux-mêmes ont besoin de documents promotionnels et d'information sur les programmes de formation et sur les possibilités d'emploi. Toutes les écoles devraient fournir des services adéquats de counselling et à cette fin, plus de ressources devraient être affectées au perfectionnement des connaissances des conseillers et des conseillères, ainsi qu'à l'accroissement de leur intérêt pour les nouvelles possibilités offertes par la formation professionnelle et technique. À cet égard, le Comité consultatif sur les services d'orientation et d'information scolaire et professionnelle qui examine actuellement les services d'orientation concernant l'éducation permanente, devrait s'interroger sur le besoin de séparer les deux ou trois rôles exercés par les conseillers et les conseillères, c'est-à-dire le placement et le choix de cours, le counselling personnel, l'orientation professionnelle et le counselling lié à l'insertion au marché du travail. Le Conseil supérieur de l'éducation recommande que le système éducatif accorde une place beaucoup plus grande au counselling approfondi et continu afin de retenir un plus grand nombre d'élèves jusqu'à l'obtention d'un diplôme et de s'assurer qu'à la fin de leurs études, il sont bien préparés à affronter le monde réel. La Commission de l'éducation en langue anglaise appuie fortement l'accent mis sur l'importance d'un counselling bien documenté et adapté aux élèves de tous les niveaux du système éducatif, mais particulièrement aux élèves du secondaire.

Il existe de nombreuses listes des secteurs offrant les meilleures chances d'emploi. Au début de l'année, la Direction générale de la formation professionnelle et technique du MEQ a publié une liste de ce type²¹ qui énumère les

25 métiers les plus prometteurs dans le contexte de la formation professionnelle et les 25 secteurs de la formation technique menant le plus sûrement à un bon emploi. Cet excellent document de promotion intitulé *L'éducation professionnelle et technique, un super choix d'avenir*, encourage les élèves à voir de façon positive l'acquisition de compétences ouvrant sur l'emploi²².

Le document *Prendre le virage du succès : Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, intensifie la stratégie concernant la formation professionnelle. Le Bulletin 15²³ du Ministère expose le plan d'action relatif à la région montréalaise. « Les directrices générales et les directeurs généraux des commissions scolaires et des établissements d'enseignement collégial de la région de Montréal ont reçu le mandat de préciser la cible particulière qui est de quadrupler le nombre de diplômes décernés aux jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle d'ici les cinq prochaines années et les mesures à prendre pour en assurer l'atteinte. (...) Les mesures envisagées devront garantir des passerelles en formation générale et technique aux jeunes qui le souhaitent. » Le plan d'action introduit les notions d'« école 'orientante' » et de « plan individualisé de formation » qui doivent permettre d'accroître la persévérance scolaire, d'augmenter la diplomation et d'assurer un choix plus judicieux par l'élève au regard de son engagement dans des études, qu'il s'agisse de la formation

21. Voir aussi annexe A, Tableaux 9-11.

22. Voir le document intitulé *La formation professionnelle et technique, un super choix d'avenir* 17-42. Voir aussi *La relance au secondaire en formation professionnelle : le placement au 31 mars 1997*, 17-4107. Les deux documents sont disponibles dans le site Internet de la formation professionnelle (www.inforoutefpt.org)

23. Ministère de l'Éducation, *Prendre le virage du succès; Soutenir l'école montréalaise*, Bulletin 15, 16 octobre, 1997.

générale ou encore de la formation technique ou professionnelle. » La « Table de concertation des directeurs généraux et des directrices générales des commissions scolaires et des établissements d'enseignement collégial coordonne les travaux d'élaboration de propositions à soumettre aux commissions scolaires et au ministère de l'Éducation. (...) De plus, la Table de concertation et le ministère de l'Éducation élaborent conjointement des propositions en vue d'établir des cibles d'augmentation du nombre de jeunes diplômés et diplômées; de revoir certains encadrements pour favoriser l'émergence de formules diverses permettant l'exploration professionnelle; de rechercher des pistes d'action pour joindre les élèves qui quittent le système scolaire après l'obtention d'un diplôme d'études secondaires sans qualification professionnelle. »

Dans son numéro du 15 juin 1998, *L'actualité* présentait un article de fond sur les jeunes et l'emploi où l'auteur analysait les perspectives d'emploi dans six secteurs intitulés « les métiers de l'avenir²⁴ » qui ont besoin de travailleurs et de travailleuses de tous niveaux de compétence, depuis les techniciens jusqu'aux titulaires d'un doctorat.

Les technologies de l'information arrivent en tête de la liste. En 1995, les secteurs de l'électronique et des technologies de l'information ont créé 173 000 nouveaux emplois au Canada, nombre qui devrait doubler au cours des deux prochaines années. Et les perspectives d'emploi sont particulièrement bonnes à Montréal « qui connaît une grave pénurie de main-d'oeuvre » selon le Conseil canadien des ressources humaines du logiciel.

L'aérospatiale constitue une autre industrie en pleine croissance. Classée au sixième rang mon-

dial, l'industrie canadienne est principalement installée à Montréal où se trouvent la moitié des compagnies spécialisées dans ce domaine. Pour répondre à l'augmentation des activités évaluée à 10 p. 100 par an, l'industrie québécoise doit trouver 1 000 nouveaux employés et remplacer le millier d'autres qui prennent leur retraite.

Malgré leur envergure, les produits pharmaceutiques ne sont pas encore assez considérés comme une carte maîtresse par les jeunes du Québec, selon le directeur de l'Institut de biotechnologie de Montréal. Il en va de même pour le domaine en expansion des matières plastiques qui tendent de plus en plus à remplacer le métal dans les pièces d'automobile et d'avion ainsi que dans les outils. Les 650 fabricants de plastique du Québec ont un besoin criant de travailleurs et de travailleuses ainsi que de techniciens et techniciennes. La fabrication de moules offre un taux d'emploi de 100 p. 100 aux élèves possédant la formation de niveau secondaire pertinente et un taux très voisin aux titulaires d'un diplôme collégial en technologie de transformation des matières plastiques.

Quatre-vingt-dix pour cent des élèves qui obtiennent un diplôme comportant des compétences en comptabilité trouvent de bons emplois. Emploi Québec prévoit même une croissance de premier plan pour ce domaine des services professionnels.

C'est l'heure de la moisson pour les spécialistes en agriculture. Les diplômés en gestion d'entreprise agricole sont assurés de trouver un emploi et des débouchés presque aussi importants (90 p. 100) s'offrent aux personnes spécialisées en production laitière et en agronomie. Dans ce secteur d'activité aussi, une bonne connaissance des nouvelles technologies constitue un atout pour trouver un emploi.

24. Voir annexe E.

Avantage lié aux études en anglais

Les compétences linguistiques sont régulièrement considérées comme un facteur important d'employabilité dans les listes de débouchés établies par les gouvernements ainsi que dans les souhaits d'une main-d'œuvre mieux formée exprimés par le secteur privé. Or, l'anglais est l'une des langues requises dans tous les secteurs en forte croissance²⁵. Au départ, les élèves anglophones possèdent donc un avantage. Comme les industries installées au Québec doivent embaucher massivement des recrues de l'extérieur de la province et du pays pour répondre à leurs besoins de personnel qualifié, on peut dire que, loin de diminuer, les débouchés offerts aux Québécois et aux Québécoises anglophones augmentent. Il importe d'exploiter pleinement ces possibilités. Si le système scolaire anglophone réussit, comme cela lui incombe, à inculquer une bonne connaissance du français à ses élèves, les diplômés bénéficieront d'un bilinguisme naturel qui leur donnera un atout certain sur le marché du travail de plus en plus axé sur la technologie.

Pour pouvoir tirer le meilleur parti possible de leurs compétences linguistiques, ces élèves doivent toutefois avoir accès à des programmes adéquats de formation professionnelle et technique. Actuellement, 49 programmes mènent à un diplôme d'études professionnelles²⁶. Deuxièmement, on doit les informer des avantages à tirer de ces programmes d'études. Et, troisièmement, la formation professionnelle ne doit pas être une fin en soi, car les personnes qui

souhaitent poursuivre des études plus avancées doivent elles aussi posséder les compétences nécessaires pour y parvenir.

« Les données statistiques sur l'insertion en emploi des diplômés du système éducatif témoignent clairement que la qualification est profitable et qu'il existe une relation positive entre l'augmentation de la scolarisation et la capacité d'insertion sur le marché du travail. Formation professionnelle du secondaire, formation technique du collégial, formation universitaire de premier, deuxième et troisième cycle, sont toutes des voies dites qualifiantes dont les diplômes ouvrent la porte du marché du travail, à des emplois de niveaux de complexité et de responsabilité qui varient avec le niveau de formation²⁷ ».

Accès, choix et transférabilité

Afin de rehausser le profil de la formation professionnelle et technique et de renouveler sa pertinence, le projet de loi 180 confirme la nature distincte de cette formation et prévoit qu'elle sera régie par un régime pédagogique propre. Il prévoit aussi la création de centres de formation professionnelle distincts des écoles secondaires qui continueront pour leur part à dispenser un enseignement général.

« Chacun des nouveaux centres de formation professionnelle sera dirigé par un conseil d'établissement dont la composition reflétera les caractéristiques particulières de ce type de formation. Le conseil comprendra des élèves

25. Voir annexe A, Tableau 6 «Suivi auprès des employeurs ... » Voir aussi *La formation professionnelle au secondaire : les employeurs s'expriment*. Faits saillants - sondage mené en 1997, MEQ-DGFPT (p. 9).

26. Voir annexe A, tableau 3.

27. Source : *Éducation et emploi : des données concluantes*, chapitre 3 du Rapport annuel 1996-1997 du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation. Le document intitulé *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager* est disponible à l'adresse Internet www.cse.gouv.qc.ca/e/pub/rappann/ra_synth.htm

inscrits au centre, au moins quatre membres du personnel, deux représentants de groupes socio-économiques ou communautaires, deux représentants d'entreprises de la région dont le secteur d'activité est lié aux programmes dispensés par le centre, ainsi que deux parents d'élèves inscrits au centre ». (Info-Réforme, MEQ, avril 1998, n° 6)²⁸.

Les élèves du secteur anglophone disposent d'un accès limité à la formation professionnelle et, en particulier, aux programmes touchant les technologies de pointe. Pour encourager les élèves à choisir une autre orientation que la voie traditionnelle, il faut mettre en place des solutions de rechange. Or, les commissions scolaires ont un peu de difficulté à offrir de tels programmes si le nombre d'élèves est insuffisant ou à trouver des candidats et des candidates désireux de s'inscrire à des programmes qui concordent mal avec ceux des cégeps.

Pour faciliter le passage du secondaire à la formation collégiale, il arrive que certains cégeps étudient les cas particuliers avec les écoles secondaires. Les ententes entre les commissions scolaires et les cégeps proposées par le MEQ dans le cadre du *Programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle* exigent l'harmonisation des programmes. Souvent, il s'agit d'adapter les conditions d'admission à la situation scolaire de certains élèves. Vu la refonte actuelle des programmes du secondaire et des cégeps, cette transition harmonieuse ne sera peut-être pas généralisée avant l'année 2005-2006. Par ailleurs, les pressions exercées sur les établissements d'enseignement collégial pour qu'ils relient les différents niveaux d'études postsecondaires (passage du cégep à

l'université) au lieu d'établir des liens plus étroits avec l'enseignement secondaire aggravent encore le manque d'harmonie entre le secondaire et le cégep. Les commissions scolaires anglophones ont un statut d'observateur au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (voir annexe F). La Commission recommande fortement de leur accorder le statut de membres à part entière au sein de ce comité (voir recommandation 3).

Harmonisation des services relevant des commissions scolaires et des cégeps

L'harmonisation des programmes du secondaire et des cégeps est également compliquée par les nouvelles normes d'admission au cégep qui réduisent fortement les choix de formation accessibles à de nombreux élèves. Pour faciliter la transition plutôt que de l'entraver, il importe de veiller à ce que les conditions d'admission, les questions relatives au placement et les lignes directrices concernant le counselling et l'orientation soient communes et complémentaires. Certains cégeps offrent des cours d'été pour aider les élèves à obtenir les unités qui leur manquent, en particulier en mathématique, en physique et dans les autres disciplines scientifiques. Mais ces dispositions ponctuelles coûtent cher aux élèves et aux cégeps et n'apportent pas de solutions permanentes, adaptées à l'évolution constante des caractéristiques de la formation professionnelle dispensée au secondaire et de la formation technique offerte dans les cinq cégeps Dawson, Champlain, John Abbott, Vanier et Heritage²⁹.

28. Info-Réforme est disponible à l'adresse Internet www.meq.gouv.qc.ca; voir le nombre de programmes en anglais à l'annexe A, tableau 3.

29. On trouvera à l'annexe A, tableau 7, un profil de la formation technique dispensée en anglais dans les cégeps.

Élargissement des programmes d'apprentissage et des programmes d'alternance travail-études

En plus d'harmonisation, les commissions scolaires anglophones doivent relever le défi de l'organisation logistique des **programmes d'apprentissage et des programmes d'alternance travail-études**. La mise en oeuvre du *Programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle* a été difficile en raison du nombre insuffisant d'élèves et du manque de concordance entre les étapes suivies par les élèves pour passer au cégep et les étapes prescrites par le Programme de diversification. Pour que ce programme bien intentionné puisse remplir ses promesses et réaliser son potentiel, il importera d'harmoniser encore plus les cheminements proposés aux élèves qui se dirigent vers le cégep et d'accroître les liens entre les services offerts aux jeunes et aux adultes par les commissions scolaires et le marché du travail local et régional.

Le Programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle a été conçu pour faciliter le passage de l'école au marché du travail. Sa « diversité » vient des cinq modèles ou « volets » mis en place pour donner plus de souplesse à l'enseignement secondaire. Le volet 1 exige une entente de partenariat en vue de l'élaboration de projets d'alternance travail-études. Le volet 2 offre une formation professionnelle de spécialisation moyenne. Le volet 3 correspond à une année d'exploration professionnelle, tandis que le volet 4 est un programme intégré comprenant des certificats de niveau secondaire et collégial. Finalement, le volet 5 permet d'accéder rapidement au diplôme d'études professionnelles (DEP) après la 3^e année du secondaire.

Le volet 2³⁰ s'adresse aux jeunes élèves âgés de plus de 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire concernée et ayant terminé la 2^e année du secondaire. Ce volet pose un problème car son programme comporte une part d'apprentissage théorique (anglais, français et mathématique) et une part de stage en milieu de travail. Il exige un équilibre entre ces deux aspects, car le lieu de stage est appelé à devenir le lieu de travail de l'élève à la fin de l'année scolaire. Le programme confère une expérience de travail de spécialisation moyenne (cuisinier de plats-minute, aide-paysagiste, etc.). Les élèves peuvent s'inscrire à un programme du volet 2 de 900 heures ou d'une année complète mais, habituellement, ils ne peuvent pas se réinscrire au programme l'année suivante. Il leur est toutefois possible de passer à un programme professionnel pendant l'année scolaire suivante si leurs résultats scolaires répondent aux conditions d'admission. Les élèves peuvent aussi choisir de terminer leurs études secondaires, habituellement par le biais de l'éducation permanente.

Diverses difficultés ont marqué la structuration de ce programme :

- ⇒ le programme vise une population jeune mais, comme il est considéré comme un programme préalable à la spécialisation, on l'a géré avec une certaine désinvolture. Dans certaines commissions scolaires, les programmes rédigés par de jeunes spécialistes, ont été organisés et

30. Le volet 2 prépare les élèves à des métiers de spécialisation moyenne. Les programmes sont élaborés par les commissions scolaires de concert avec les entreprises locales afin de répondre à un besoin local de main-d'oeuvre déterminé avec l'aide du bureau régional d'Emploi-Québec. Ils sont ensuite approuvés par le MEQ et donnent droit à un certificat de compétences délivré par le Ministère sur la recommandation conjointe de l'école, de la commissions scolaire et de l'entreprise.

administrés par les écoles secondaires, tandis que dans d'autres commissions scolaires, les élèves ont été transférés dans un centre d'éducation des adultes ou dans un centre de formation professionnelle. Même si les directives de la DGFPT étaient très strictes, le manque d'uniformité de la mise en oeuvre du programme a entraîné des approches diverses, certaines mieux réussies que d'autres;

- ⇒ les élèves inscrits au secondaire ont souvent eu de la difficulté à obtenir un horaire établissant un équilibre entre les heures consacrées aux matières scolaires et au travail pratique. Les cycles de six jours rendent difficile, voire impossible, de structurer les cours théoriques suivis en classe de manière à laisser le temps requis pour le stage en milieu de travail. Le programme serait peut-être plus facile à gérer si on en faisait un programme parallèle au sein de l'école secondaire;
- ⇒ si le programme est organisé et géré par le biais de l'éducation permanente ou de la formation professionnelle, de nombreux parents acceptent mal de voir leurs enfants quitter le milieu de l'école secondaire dès l'âge de 15 ans;
- ⇒ les commissions scolaires qui ne disposent pas d'un éventail de programmes professionnels propre à attirer les jeunes élèves ont de la difficulté à convaincre les élèves et leurs parents de l'attrait d'un programme d'alternance travail-études, car ceux-ci ne voient pas d'autre avenue pour leurs jeunes au-delà de l'année consacrée au volet 2.

La formation innovatrice pourrait constituer une solution au problème de la formation des

jeunes. Il existe déjà de nombreux programmes ingénieux et novateurs prenant soin de petits groupes d'élèves « à risque ». Ces programmes de formation générale de type différent permettent aux jeunes d'acquérir des compétences qui renforcent leur employabilité. L'école innovatrice de la Commission scolaire Riverside, par exemple, a intégré sous un même toit les services aux adultes et aux jeunes et prévu une période de cours au mois d'août pour répondre aux besoins des élèves. L'école secondaire Phoenix de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier relie depuis de nombreuses années son programme scolaire et l'alternance travail-études. Le programme Mile-End de la Commission scolaire English Montréal a commencé à intégrer la 4^e année du secondaire et le programme de formation professionnelle du volet 2. Selon la Commission de l'éducation en langue anglaise, ces programmes novateurs³¹ ne sont pas seulement efficaces pour répondre au problème du décrochage; ils facilitent aussi la mise en place d'horaires souples et de cours spécialisés que les grandes écoles traditionnelles peuvent difficilement offrir. Les établissements offrant de tels programmes savent en général très bien encourager leurs élèves à poursuivre leurs études et à se préparer au monde des adultes.

De son côté, l'ancienne commission scolaire de Châteauguay Valley a élaboré un projet de *programme destiné aux élèves du secondaire ayant un intérêt pour la formation professionnelle*, dont voici le résumé :

« Le programme de formation professionnelle nommé « Skills » vise à combler le vide que rencontrent les élèves qui s'intéressent peu aux

31. Voir Karen Miles et Linda Darling-Hammond. *Rethinking the Allocation of Teaching Resources: Some Lessons Learned from High-Performing Schools. Educational Evaluation and Policy Analysis*, printemps 1998, volume 20, n° 1. Adresse Internet : <http://olam.ed.asu.edu/epaa/v20n1.html>

programmes du secondaire, mais manifestent de l'intérêt et des aptitudes pour la formation professionnelle et n'ont pas emprunté une voie directement axée sur l'employabilité. La plupart des programmes qui essaient de répondre aux besoins de cette catégorie d'élèves mettent l'accent sur le faible rendement scolaire et sur les mesures à prendre pour y remédier. Le programme *Skills*, lui, cherche à bâtir une perspective constructive et à découvrir les points forts des élèves dans les autres domaines qui les intéressent. Son programme d'études intensif d'un an met l'accent sur le perfectionnement des aptitudes à l'apprentissage, des connaissances de base et des compétences professionnelles. À la fin du programme, les candidats et les candidates possèdent les qualités requises pour s'inscrire à un programme de formation d'un ou deux ans menant à un diplôme de formation professionnelle dans une quarantaine de disciplines (...)³².»

Aux défis liés à l'harmonisation et à la complexité des programmes d'apprentissage et d'alternance travail-études vient s'ajouter la multitude de programmes de formation axés sur les jeunes et souvent indépendants du ministère de l'Éducation, comme le Fonds de lutte contre la pauvreté parrainé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, les programmes mis sur pied par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ou les initiatives fédérales d'emploi jeunesse maintenant administrées conjointement avec le gouvernement provincial. Certains de ces programmes comportent moins de restrictions que le Programme de diversification, en particulier en ce qui concerne le volet 2. De nombreux organismes et même des

commissions scolaires demandent de bénéficier de ces fonds extérieurs au MEQ, ce qui complique le rôle des commissions scolaires qui offrent dans le cadre du Ministère une formation semblable, mais assortie d'un plus grand nombre de préalables.

Effort concerté pour garantir l'accès à la formation professionnelle en anglais

Les multiples politiques gouvernementales annoncent un changement d'orientation dont un aspect important est l'inclusion du réseau scolaire anglophone et l'intégration des besoins des élèves anglophones en matière de formation et d'emploi³³. Les commissions scolaires anglophones doivent trouver les moyens de se tenir au courant et de participer à la planification et à la mise en oeuvre des programmes, de manière à en garantir la disponibilité et l'accessibilité.

Il importe d'élaborer des stratégies en vue d'assurer une présence anglophone dans la réorganisation régionalisée de la formation professionnelle et technique. On doit déterminer les municipalités régionales de comté (MRC) à cibler et déployer des efforts concertés pour garantir la mise en place d'un processus d'évaluation permettant d'examiner de près l'incidence des politiques sur les commissions scolaires anglophones et sur les élèves qui en font partie.

L'augmentation et le regroupement des élèves des écoles secondaires et des cégeps anglophones s'intéressant à la formation professionnelle et technique demandent un effort concerté. En effet, il faudra de nouvelles structures et de nouveaux outils pour attirer davantage d'élèves vers des programmes plus nombreux et plus efficaces.

32. Extrait de la proposition ébauchée en février 1998 par le Comité d'information et d'accès à la formation professionnelle de la Commission scolaire de Châteauguay Valley, On trouvera des extraits de cette proposition à l'annexe B.

33. Voir annexe C : statistiques concernant les diplômes émis, la première langue officielle parlée et la formation professionnelle.

Des ententes prévoyant l'exécution de programmes communs à plusieurs commissions scolaires anglophones existent déjà. Ce modèle pourrait peut-être devenir une stratégie générale qui permettrait d'augmenter le partage entre les commissions scolaires et de mieux répondre au double défi que présentent les besoins locaux et régionaux.

Il est essentiel d'inciter les jeunes anglophones à présenter une demande d'admission dans les meilleurs centres de formation, en particulier les centres hautement spécialisés³⁴. Afin de leur en assurer l'accès, il convient de veiller à ce qu'une part équitable des places disponibles dans ces centres soient attribuée aux élèves anglophones, peut-être grâce à l'établissement de quotas et de cibles en collaboration avec les commissions scolaires qui administrent ces centres. On devra aussi tenir compte du coût possiblement prohibitif associé non seulement à l'élaboration des cours dispensés en anglais, mais aussi au déplacement et au logement des élèves. Pour aplanir ces obstacles, on pourrait envisager d'entreprendre une campagne de promotion auprès d'entreprises et de groupes communautaires en vue de créer un régime de bourses de 5000 \$ qui aideraient par exemple 100 élèves du Québec à fréquenter le centre de leur choix³⁵. Ce programme de bourses d'un genre particulier aurait pour effet d'encourager les jeunes à entreprendre des études spécialisées en technique et en technologie et de leur donner le moyen de réaliser leur projet. Il contribuerait aussi à renforcer la valeur accordée à cette formation et à la placer plus en vue au sein du système éducatif.

34. Il existe 28 centres sectoriels au Québec, dont neuf sont accessibles aux personnes venant de Montréal.

35. Le gouvernement offre des prêts et des bourses. En 1996-1997, 19 510 élèves inscrits à la formation professionnelle ont profité de ce programme.

Chapitre 3

Réforme des structures gouvernementales : collaboration au développement local et régional

La réforme de l'éducation s'accompagne de la régionalisation des services gouvernementaux touchant la main-d'oeuvre et les programmes d'emploi.

La nouvelle politique de régionalisation du gouvernement³⁶ a une portée considérable; elle exerce déjà une incidence directe sur la prestation des services éducatifs et suscite une forte inquiétude au sein des commissions scolaires anglophones récemment créées.

Loin d'être une simple décentralisation administrative des services gouvernementaux, la régionalisation donne aux populations locales le pouvoir de décider des services dont elles ont besoin et la responsabilité accrue de déterminer les ressources et d'élaborer les programmes qui répondent le mieux à leur situation régionale respective. La formation professionnelle et technique est l'un des secteurs éducatifs les plus touchés par ce déplacement de responsabilité.

La formation professionnelle et technique n'est plus considérée comme un complément au pro-

36. Le projet de loi 171 a été adopté le 19 décembre 1997. Extrait des notes explicatives : *Ce projet de loi prévoit la création du ministère des Régions (...). Il détermine les domaines d'action du Ministère ainsi que ses principaux pouvoirs et fonctions en matière de développement local et régional. Ce projet permet de reconnaître des centres locaux de développement et des conseils régionaux de développement. (...). Il a en outre pour objet d'instituer le fonds de développement régional affecté au financement des mesures prévues dans le cadre d'ententes et de toute autre activité exercée par les conseils régionaux de développement. De son côté, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité appuie la régionalisation par l'entremise de la Politique active du marché du travail et d'Emploi-Québec.*

gramme ordinaire de l'école; elle fait maintenant partie intégrante de la stratégie d'emploi et de développement local. Des fonds sont prévus pour les programmes de formation professionnelle, en particulier pour les programmes élaborés en collaboration avec les régions. Leur statut est revalorisé et relié à la notion de « travailleurs et travailleuses instruits » essentielle à la réussite d'une économie moderne. Plutôt que de laisser ces programmes croître de façon désordonnée ou dépérir faute de candidats ou de candidates, on a élargi et perfectionné les études professionnelles afin de mieux répondre aux besoins de l'économie moderne en encourageant l'acquisition de compétences particulières et d'une formation plus générale favorisant l'employabilité.

La réforme de l'éducation annoncée dans *Prendre le virage du succès : Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation* comporte elle aussi un aspect régional, bien visible quand la ministre écrit à la page 19 que « le Ministère souhaite implanter, dans chaque région administrative, une **instance régionale de concertation interordres**, ce qui favorisera une mise en oeuvre cohérente de la réforme et une meilleure harmonisation entre les ordres d'enseignement ». Le projet de réforme précise en outre que la formation professionnelle devrait reposer sur des plans triennaux soumis aux bureaux régionaux du MEQ.

Pour intensifier cette stratégie de formation, le gouvernement a choisi de lier la formation au développement économique de chacune des dix-sept régions administratives du Québec, dotées de structures décisionnelles autonomes réunissant des représentants d'un vaste éventail de secteurs sociaux et économiques locaux : entreprises, monde ouvrier, agriculture, coopératives, organismes communautaires et institutions (santé, éducation). L'éducation doit se frayer

une place dans le créneau des institutions. Les stratégies de développement économique et la formation professionnelle qui s'y rattache sont élaborées dans chaque région en concertation avec les divers partenaires.

Le réseau scolaire, c'est-à-dire les commissions scolaires, constitue un élément vital des efforts concertés déployés au niveau de la région³⁷. Les commissions scolaires francophones dont le territoire correspond généralement à l'unité de base que sont les municipalités régionales de comté (MRC), auront tout naturellement et automatiquement voix au chapitre pour présenter leurs plans et leurs pratiques de formation à titre de partenaires du développement local. De plus, comme la taille des commissions scolaires francophones s'apparente à celle de la population régionale locale, il existe une affinité naturelle entre les besoins de leurs élèves et ceux de la collectivité dans son ensemble.

Il n'en va pas de même pour les commissions scolaires anglophones situées à l'extérieur de l'île de Montréal³⁸. Montréal bénéficie d'une structure différente dont nous parlerons plus tard. Les autres commissions scolaires anglophones de la province couvrent d'immenses territoires peu peuplés. Seules les commissions scolaires Riverside, New Frontiers et English-Montréal correspondent à une région administrative du MEQ, alors que le territoire des autres commissions scolaires englobe deux, trois, et même six régions du MEQ. Les neuf commis-

37. Pour un point de vue critique sur l'éducation et la régionalisation, voir *À propos de la régionalisation en éducation et au développement social : étude exploratoire*. Nicole Moreau, Conseil supérieur de l'éducation, Services des études et de la recherche, décembre 1997, publication mars 1998.

38. Pour une description détaillée de la démographie et de la répartition de la population anglophone, voir annexe C.

sions scolaires anglophones offrent leurs services à des populations résidant dans de nombreuses MRC. L'accès aux nouvelles structures administratives régionales est problématique, sinon impossible³⁹.

Les commissions scolaires linguistiques présentent un grand avantage pour la prestation des services éducatifs en langue anglaise : elles permettent le regroupement des ressources éducatives⁴⁰. Mais le fait de réunir les écoles anglophones dans des commissions scolaires qui leur sont propres n'augmente en rien leurs ressources, leur poids ou leur visibilité à l'échelle régionale. Le regroupement de la formation professionnelle destinée aux jeunes et aux adultes du secteur anglophone représente un véritable défi. Pour se tailler une place au sein des structures locales et régionales, il faudra plus que se serrer les coudes.

Travailler sans bruit ne suffira pas, car les services éducatifs anglophones touchant la formation professionnelle et technique seront en concurrence avec les mêmes services offerts en français. En effet, quand les journaux locaux décrivent les services éducatifs d'une région, ils ont fortement tendance à mentionner uniquement les services disponibles en français et ce, même s'il existe à proximité une importante

communauté anglophone possédant ses propres établissements d'enseignement.

Nécessité de se faire entendre au sein des structures locales et régionales

La régionalisation est en gestation depuis le sommet socio-économique très en vue de l'automne 1996. Les structures instaurées pour la mise en oeuvre de la politique de développement local et régional reposent sur les centres locaux de développement (CLD) financés comme les seuls organismes locaux autorisés à fournir un soutien aux entreprises situées sur le territoire de la MRC ou son équivalent. Relevant du ministère des Régions, ces centres multi-services sont gérés par la communauté et chargés d'établir un plan d'action local en matière de développement économique et d'emploi. Les CLD collaborent étroitement, à titre consultatif, avec les centres locaux d'emploi (CLE) mis en place par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (Emploi Québec). Ensemble, les CLD et les CLE stimulent l'emploi, gèrent les ressources humaines et la formation et fournissent de l'information, de l'orientation et de la formation.

L'agrément des programmes de formation professionnelle devient toujours plus compliqué, en particulier lorsqu'il s'agit de programmes donnés en anglais et que l'économie et les négociations locales entre les partenaires deviennent un point central de discussion et de marchandage. La communauté anglophone doit trouver les moyens d'être représentée au sein des organes de décision locaux et régionaux pertinents, en particulier au sein des organismes maintenant chargés de relier la formation et l'emploi.

À l'échelon suivant de la planification et de l'élaboration se trouvent les dix-sept conseils régionaux de développement (CRD) dont chacun représente une région et relève d'un sous-ministre adjoint ou d'une sous-ministre

39. La CELA a constaté que, selon les données du recensement de 1991, les différentes commissions scolaires anglophones devront traiter avec le nombre suivant de MRC comptant chacune plus de 100 personnes âgées de 15 à 54 ans ayant l'anglais pour première langue officielle : Eastern Shores (7 MRC); Central Québec (17 MRC, y compris la CUQ); Eastern Townships (7 MRC); Sir-Wilfrid-Laurier (15 MRC); Riverside (9 MRC); New Frontiers (5 MRC); English-Montréal et Lester-B.-Pearson (CUM); Western Québec (10 MRC, y compris CUQ). Voir annexe C.

40. Voir annexe G, Remarques sur la commission scolaire Eastern Townships.

adjointe⁴¹. Ces conseils jouent un rôle consultatif dans la conception des plans stratégiques ministériels, dans la répartition des budgets interrégionaux affectés au développement local et dans la préparation des plans d'action locaux et des rapports annuels des CLD. Dans le secteur de l'emploi et de la main-d'oeuvre, un conseil régional distinct formé de partenaires du marché du travail est chargé de collaborer à la préparation des stratégies d'emploi régionales à la fois avec la structure administrative gouvernementale et avec le CRD.

Représentation anglophone

Quand tous ces organismes seront en place, il existera environ 90 combinaisons de CRD, CLD et CLE. Peu de commissions scolaires disposeront des ressources nécessaires pour accéder à cette multitude de structures. Quand on a demandé à la sous-ministre associée au Secrétariat au développement des régions si un créneau pourrait être réservé à l'éducation en langue anglaise, elle a expliqué que les structures sont axées sur la collectivité et qu'aucune distinction ne peut être faite pour quelque minorité sociale, économique ou linguistique que ce soit. À défaut de pouvoir créer une dix-huitième région à l'échelle de la province pour planifier et mettre en oeuvre la contribution de la communauté anglophone aux initiatives locales, les commissions scolaires anglophones devront concevoir leur propre « politique de présence ». Il serait précieux que la communauté anglophone puisse acquérir une place à la Table Québec-Régions afin de garantir la participation des commissions scolaires anglophones à l'élaboration des

politiques et des activités concernant les services aux élèves anglophones de toutes les régions. Il y va de l'équité à l'égard de la communauté anglophone.

Des règles particulières ont été établies pour la régionalisation du grand Montréal dans le cadre de la Politique de soutien au développement local et régional. Sous la direction du ministère de la Métropole, les centres locaux de développement doivent être harmonisés avec les Corporations de développement économique (CDEC) existantes, ainsi qu'avec le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM) et la Société québécoise de la Main-d'oeuvre de Montréal (SQDMM) chargés de mettre conjointement en oeuvre la Politique active du marché du travail (PAMT). Si la communauté anglophone et ses services éducatifs parviennent à se frayer un chemin dans ces multiples structures, ils ont de bonnes chances d'obtenir voix au chapitre.

Dans la région de Montréal, les ententes conclues pour assurer un accès accru à la formation professionnelle et technique dans le cadre de la PAMT englobent plusieurs cégeps anglophones. À l'opposé, la participation des commissions scolaires est faible, même si une possibilité semble poindre dans le cadre de la PAMT. Au cours des deux prochaines années, les commissions scolaires devront apporter un appui considérable si elles veulent atteindre les objectifs concernant la formation professionnelle établis dans l'Entente spécifique sur la politique active du marché du travail dans la région de Montréal. Cette entente vise l'intégration de 52 200 personnes au marché du travail et prévoit à cette fin des programmes de formation professionnelle et technique d'une valeur de 283 millions de dollars pour l'année financière 1997-1998. Il sera bon que les commissions scolaires anglophones participent aux CLD des secteurs où se trouvent les élèves anglophones. On demandera aux partenaires de la PAMT de tenir compte des critères relatifs

41. La liste des sous-ministres adjoints et des Conseils régionaux de développement, de même que leurs coordonnées se trouvent à l'annexe D.

aux commissions scolaires linguistiques avant d'accorder l'agrément à des programmes.

Coopération régionale des cégeps

Dans un chapitre précédent, la Commission de l'éducation en langue anglaise a souligné la nécessité d'harmoniser les programmes de formation professionnelle offerts par les commissions scolaires et les cégeps. Or, le Champlain Regional College, campus Saint-Lambert l'a récemment informée des efforts qu'il déploie pour intégrer les technologies en demande à son programme. Champlain lance une nouvelle initiative à l'automne 1998 : en collaboration avec le Cégep de Granby — Haute Yamaska, il offre un programme de technologie de la production industrielle dans lequel les élèves anglophones reçoivent la formation générale — français, langue seconde, anglais, sciences humaines et cours complémentaires — au campus Saint-Lambert du Champlain Regional College et suivent les cours à vocation technique en français au Cégep de Granby—Haute Yamaska. La Commission scolaire District de Bedford — devenue la Commission scolaire Eastern Townships — a joué un rôle de premier plan dans cette initiative en recommandant la mise en place d'un programme conjoint au niveau collégial. La brochure qui accompagne le programme précise :

∞ Ce programme coopératif bilingue préparera les élèves anglophones à acquérir la connaissance du français requise par le marché du travail sans leur imposer la difficulté supplémentaire de suivre des cours de français, langue maternelle. L'emploi du temps de l'élève sera coordonné de manière à réduire au minimum le temps de déplacement.

La Commission de l'éducation en langue anglaise applaudit à ces projets conjoints qui répondent parfaitement aux besoins locaux et régionaux.

Renouvellement et élargissement du CFPLA; renforcement du mandat du CCFPLA

Les élèves du secteur anglophone se sont montrés moins enclins à emprunter la voie de la formation professionnelle. En effet, les pressions exercées par les parents et par les camarades ont dissuadé un grand nombre de bons éléments de se spécialiser dans le domaine administratif ou technique. « Les cheminements diversifiés en formation professionnelle » lancés par le ministère de l'Éducation en 1995 offrent aux jeunes divers moyens de recevoir une formation professionnelle au secondaire et, dans certains cas, de poursuivre cette formation au cégep. La collaboration établie depuis 1992 grâce au Conseil de la formation professionnelle en langue anglaise (CFPLA)⁴² a permis de regrouper les points de service et d'améliorer la promotion et les installations. Par l'entremise du Comité consultatif sur la formation professionnelle en langue anglaise (CCFPLA), le MEQ a par ailleurs aidé à améliorer le perfectionnement du personnel enseignant, à augmenter les dépenses en immobilisations, à assurer une consultation régulière et à autoriser la « carte des options » du secteur anglophone. Il conviendrait d'étendre le mandat du CCFPLA afin d'y inclure l'établissement de rapports annuels montrant le degré d'atteinte des objectifs fixés pour la formation professionnelle en langue anglaise.

Le taux d'inscription n'a pourtant pas atteint le niveau souhaité, en partie à cause du faible

42. Voir la page d'accueil du CFPLA : <http://www.inforouteftp.org/ven/ven3.htm>

intérêt manifesté par les élèves et, en partie, parce que le nombre d'élèves inscrits n'a pas toujours justifié l'offre en anglais des programmes disponibles. On ignore s'il y a eu un manque de financement. Parmi les 173 programmes de formation préparatoires et spécialisés offerts en français à l'échelle de la province, 64 sont disponibles en anglais dans les commissions scolaires, ce qui représente 8,25 p. 100 des 72 683 inscriptions en formation professionnelle recensées au Québec en 1996-1997. À l'échelle de la province, un élève sur trois fréquentant la formation professionnelle a moins de 20 ans tandis que, dans les programmes en anglais, le rapport se rapproche plutôt d'un élève sur sept⁴³.

Comme de nombreux secteurs clés ont besoin de personnes possédant une formation et des compétences techniques, il est vital que les élèves anglophones puissent eux aussi avoir accès à une formation en haute technologie, axée sur l'avenir et riche en débouchés, et soient encouragés à en tirer parti. Le nombre encore trop restreint de jeunes de moins de 20 ans suivant une formation professionnelle, particulièrement à Montréal et dans les programmes en anglais, ne suffira pas à combler le fossé entre la formation et l'emploi. Afin d'encourager les jeunes à opter tôt pour la formation professionnelle, le Ministère presse les commissions scolaires de lancer pour les jeunes des programmes menant au diplôme d'études secondaires et comprenant une expérience en milieu de travail. Pourtant, la voie qui permettra de faire de la formation professionnelle une option viable, disponible et attrayante pour les élèves du secteur anglophone ne semble pas clairement tracée sur la carte de la formation technique et professionnelle. Il incombe maintenant à chaque commission scolaire de prendre part à des

discussions dans sa région. Comme, toutefois, la formation professionnelle en anglais se trouve dans une situation particulière en raison des chevauchements de responsabilité entre les régions, il est nécessaire qu'un organisme consultatif provincial comme le CFPLA surveille la pertinence de la « carte des options », tant sur le plan de son contenu que de sa mise en oeuvre. Parmi les cinquante programmes de formation offrant le plus de débouchés, combien sont à la portée de la communauté anglophone? La plupart ne devraient-ils pas être accessibles aux anglophones des diverses régions? Lesquels des 28 centres sectoriels existant au Québec devraient accueillir à coup sûr les anglophones?

Comme l'exécution de la formation professionnelle en langue anglaise déborde nécessairement les structures régionales, la Commission juge essentiel qu'un organisme provincial tel que le CFPLA, qui regroupe des représentants des divers ordres d'enseignement, de la collectivité, des entreprises et de l'industrie, puisse exercer un leadership et formuler des recommandations à propos de l'élaboration des programmes et des points de service.

La plupart des commissions scolaires anglophones ne disposent pas de ressources internes ou de contacts suffisants avec la collectivité pour jouer un rôle efficace dans l'élaboration de programmes de formation professionnelle et technique destinés à leurs propres élèves ou reliés aux services éducatifs qu'elles doivent offrir à la communauté en général. La mise en place des programmes de formation professionnelle et technique dont les élèves anglophones de la province ont besoin exige une collaboration structurée entre les commissions scolaires. Le CFPLA, qui compte parmi ses membres les directrices générales et les directeurs généraux des commissions scolaires anglophones et qui collabore depuis longtemps

43. Voir annexe A, tableau 3.

avec le MEQ dans le domaine concerné, est sans aucun doute le mieux placé pour élaborer la stratégie du secteur anglophone concernant l'établissement d'une « carte des options » viable. Il conviendrait d'élargir le CFPLA afin d'assurer l'intégration et l'accessibilité des services et de garantir la présence de « l'éducation en langue anglaise » lors de la planification et de la mise en oeuvre des politiques et des programmes de formation professionnelle et technique destinés aux jeunes et aux adultes.

Offre de services de qualité en langue anglaise

Dans un document récent intitulé *Réaffirmer l'école*, le Ministère indique clairement que l'atteinte de la réussite scolaire par un programme d'études révisé mettant fortement l'accent sur les savoirs essentiels comme la langue d'enseignement (l'anglais) et la deuxième langue (le français) constitue le point central de la mission d'instruction. Les commissions scolaires anglophones ont par conséquent la responsabilité de répondre à cette double exigence linguistique aussi bien dans le secteur de la formation professionnelle et technique que dans celui de la formation générale.

Une ambiguïté subsiste pourtant en ce qui concerne la prestation des services d'éducation des adultes « en français ou en anglais ». La Commission insiste pour qu'on continue à perfectionner la formation professionnelle en langue anglaise grâce à un enseignement de qualité de l'anglais et de la langue seconde⁴⁴.

44. Voir les recommandations concernant la qualité et l'efficacité de l'éducation en langue anglaise au chapitre 1 du présent rapport.

Chapitre 4

La formation professionnelle et la communauté anglophone

Le fait que les commissions scolaires anglophones conservent la responsabilité de la formation professionnelle et technique des élèves, jeunes et adultes, du secteur anglophone se justifie par le choix effectué par ces élèves de faire partie de la communauté anglophone et par la mise sur pied de commissions scolaires anglophones pour leur fournir des services. Comme aucune commission scolaire anglophone ne possède les ressources nécessaires pour offrir une vaste gamme de programmes de formation, le plan de développement du secteur anglophone a négocié le regroupement des points de service afin de permettre la formation de classes de taille raisonnable. La prestation de services au secteur anglophone demande donc d'établir, à l'échelle de la province, une approche en vue d'implanter une formation professionnelle et technique globalement disponible et accessible aux élèves, jeunes et adultes, du secteur anglophone. On devrait établir trois grands objectifs pour les études professionnelles dans le secteur anglophone :

- en association avec les vingt-huit centres sectoriels du Québec, créer pour la formation professionnelle en langue anglaise des centres d'excellence résultant de la collaboration entre les commissions scolaires, les ministères, les entreprises et les collectivités. Le financement, le logement et l'harmonisation avec les établissements de formation, notamment les cégeps, devraient être des points à examiner. Le personnel et l'équipement présents dans ces centres devraient permettre aux élèves de profiter de toute la gamme des services éducatifs et des services d'orientation et de placement;

- étendre la mise en oeuvre des programmes d'apprentissage et d'alternance travail-études de manière à inclure un plus grand nombre d'élèves anglophones de toute la province. Cela demanderait de faire de la promotion auprès des entreprises ou de l'industrie, et de coopérer avec les commissions scolaires en vue de répartir les spécialisations et de permettre une collaboration avec divers CLE et CLD;
- établir des calendriers novateurs faisant alterner les études en milieu scolaire et les placements en milieu de travail; élaborer pour les jeunes des programmes d'été incluant l'offre d'emplois ou de bourses de formation professionnelle. Les programmes de formation ou d'emploi mis en oeuvre pendant l'été demanderaient que des logements soient disponibles, puisque la formation ou les emplois offerts ne se trouveraient pas nécessairement dans la localité où résident les élèves éventuels.

A. POUR ASSURER LE PASSAGE EFFICACE AUX COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES, LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE RECOMMANDE QUE :

- 1. la ministre de l'Éducation confie à la sous-ministre adjointe aux services à la communauté anglophone le mandat de gérer et de surveiller, à l'échelle du réseau scolaire, les questions concernant :**
 - les effets des modalités d'inscription aux écoles anglophones;
 - la qualité et l'efficacité de l'enseignement dispensé dans les écoles anglophones;
 - l'accès aux services éducatifs anglophones dans les diverses régions du Québec;
 - la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes d'études dont certains secteurs doivent être adaptés à la réalité culturelle;
 - la surveillance des ressources humaines, financières et matérielles du secteur anglophone.

B. POUR PERMETTRE AU RÉSEAU SCOLAIRE ANGLOPHONE DE RÉPONDRE ADÉQUATEMENT, DANS L'INTÉRÊT DE SES ÉLÈVES, AUX OBJECTIFS ÉTABLIS DANS LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION EN CE QUI CONCERNE :

- L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION EN FORMATION GÉNÉRALE AU SECONDAIRE;
- LES NOUVELLES CIBLES TOUCHANT LES ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET LA FORMATION TECHNIQUE;
- L'IMPORTANCE ACCRUE ACCORDÉE À LA FORMATION GÉNÉRALE DANS L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC MODERNE;
- LA RÉGIONALISATION DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX,

LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE RECOMMANDE QUE :

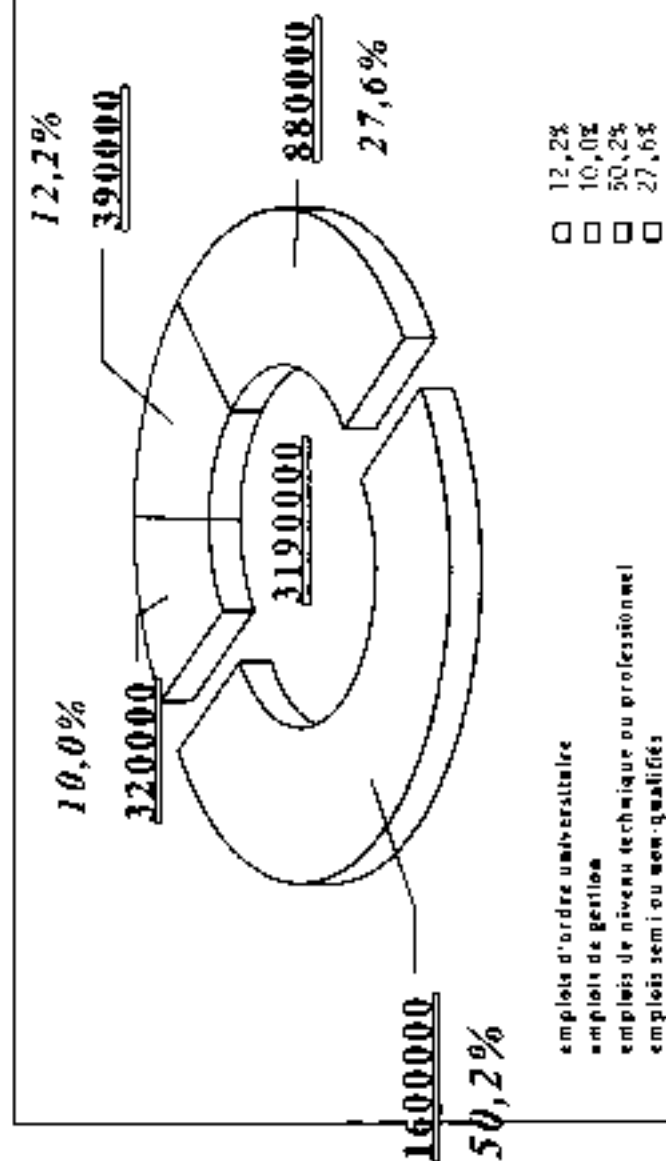
- 2. le ministère de l'Éducation collabore avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et le ministère des Régions afin d'assurer la représentation adéquate de la communauté anglophone au sein des organes de gestion et de décision ministériels et régionaux comme :**
 - la Table Québec-Régions (ministère des Régions);
 - la Commission des partenaires du marché du travail (ministère de l'Emploi et de la Solidarité);
 - les Conseils régionaux de développement (ministère des Régions);
 - les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (ministère de l'Emploi et de la Solidarité);

3. le ministère de l'Éducation accorde à la communauté anglophone le statut de membre de plein droit au sein du Comité national des programmes d'études en formation professionnelle et technique;
4. le ministère de l'Éducation facilite la collaboration de la communauté anglophone à la Politique active du marché du travail (PAMT), en particulier dans la région de Montréal, par les bons offices du ministère des Régions et du ministère de la Métropole;
5. le ministère de l'Éducation renforce le mandat du Comité consultatif sur la formation professionnelle et technique en langue anglaise (CCFPLA) en y incluant la tâche d'évaluer chaque année la mise en oeuvre et l'efficacité de la formation professionnelle en langue anglaise;
6. on envisage, avec la collaboration de tous les partenaires, un plan d'action pour la formation professionnelle en langue anglaise incluant les trois grands objectifs suivants :
 - en association avec certains des 28 centres sectoriels du Québec, créer pour la formation professionnelle en langue anglaise des centres d'excellence résultant de la collaboration entre les commissions scolaires, les ministères, les entreprises, l'industrie et les collectivités locales;
 - étendre la mise en oeuvre des programmes d'apprentissage et d'alternance travail-études de manière à inclure un plus grand nombre d'élèves anglophones de toute la province;
 - établir, pour la formation professionnelle dispensée aux jeunes, des calendriers novateurs faisant alterner les études en milieu scolaire et les placements en milieu de travail;
7. les commissions scolaires anglophones et leurs partenaires renouvellent et élargissent le mandat du Conseil de la formation professionnelle en langue anglaise (CFPLA) :
 - en y faisant entrer des représentants des cégeps, des universités, des entreprises et de l'industrie;
 - en investissant les ressources financières et humaines nécessaires pour permettre au CFPLA d'établir et d'exécuter un plan d'action;
8. les commissions scolaires et les cégeps anglophones harmonisent les programmes de formation et d'études professionnelles offerts :
 - en définissant ensemble les programmes de formation et d'études professionnelles qu'ils désirent offrir au secondaire et dans les cégeps;
 - en harmonisant l'application du régime pédagogique concernant la formation professionnelle;
 - en mettant en place des plans de travail communs fondés sur les besoins régionaux;
 - en négociant l'utilisation mutuelle du personnel, des services et des ressources matérielles;

9. le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires anglophones fournissent des services d'orientation accessibles, bien informés et adaptés aux élèves de tous les ordres d'enseignement, en particulier aux élèves du secondaire;
10. les commissions scolaires anglophones examinent les leviers suivants en vue de promouvoir une formation professionnelle de qualité pour les élèves anglophones du Québec :
- innover afin d'accueillir un plus grand nombre de jeunes en formation professionnelle, tout en respectant les différentes démarches éducatives convenant aux jeunes et aux adultes (pédagogie adaptée à la formation des jeunes; andragogie; emplois du temps novateurs);
 - en collaboration avec les autres centres et cégeps, faire la promotion dynamique des programmes d'études professionnelles existants;
 - utiliser la technologie de l'information et Internet pour faire connaître en anglais des produits comme l'Infobourg de la carrière et de l'orientation (www.workinfonet.ca/);
 - étudier la faisabilité de produire en anglais un outil de choix de carrière comme REPERE;
 - examiner avec Emploi-Québec l'usage que tous les centres de formation professionnelle anglophones du Québec pourraient faire d'outils en direct comme la banque d'emplois, à des fins pédagogiques et d'orientation;
 - étendre les programmes de promotion et de communication comme « La formation professionnelle et technique : un super choix d'avenir » afin d'y inclure d'autres médias tels que la télévision et Internet.

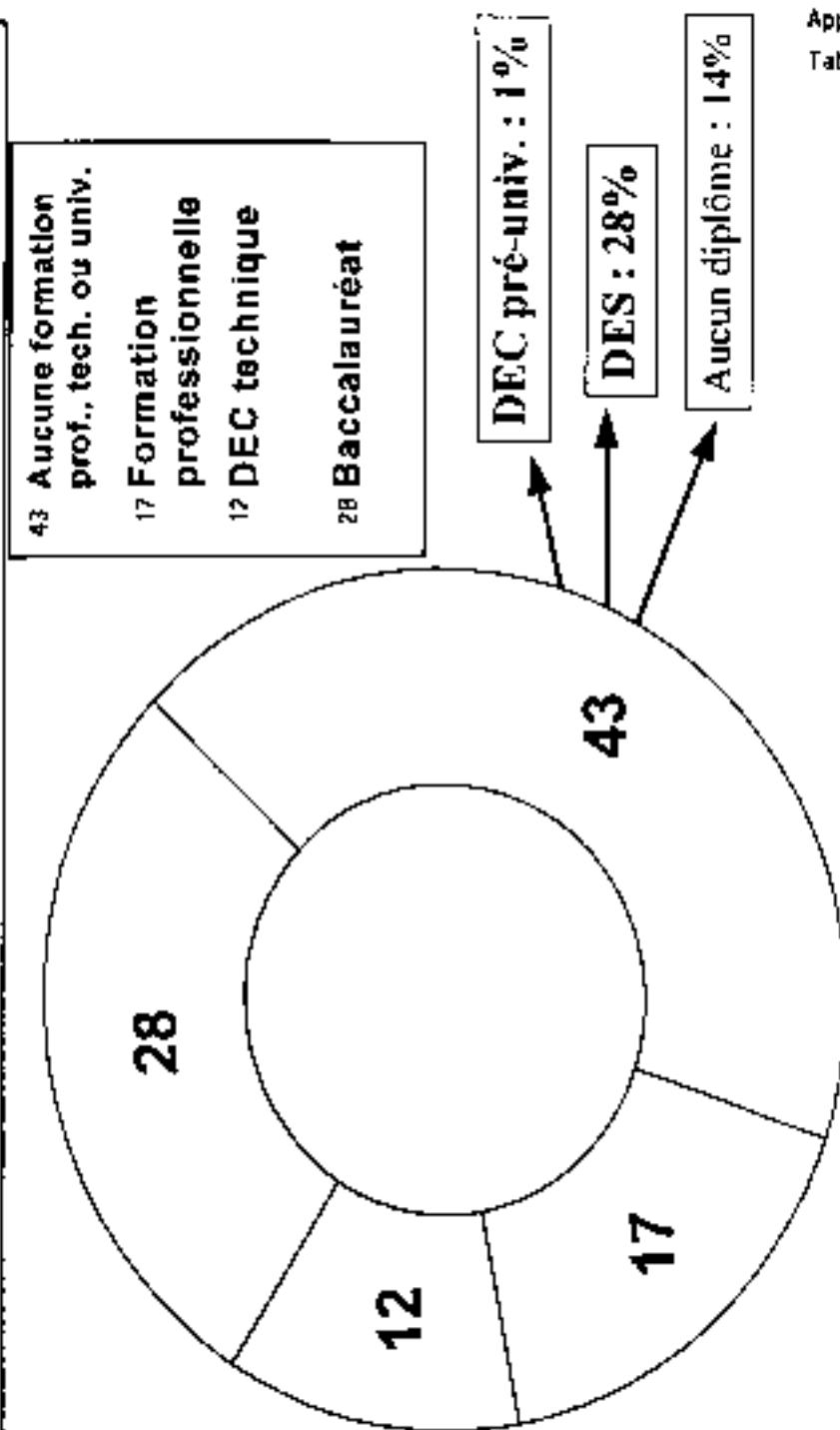
Adéquation formation-emploi

La structure de l'emploi au Québec



16 janvier 1998, Roger Julien, DGPT, MEQ

Les sortants et les sortantes



Appendix A
Table 2

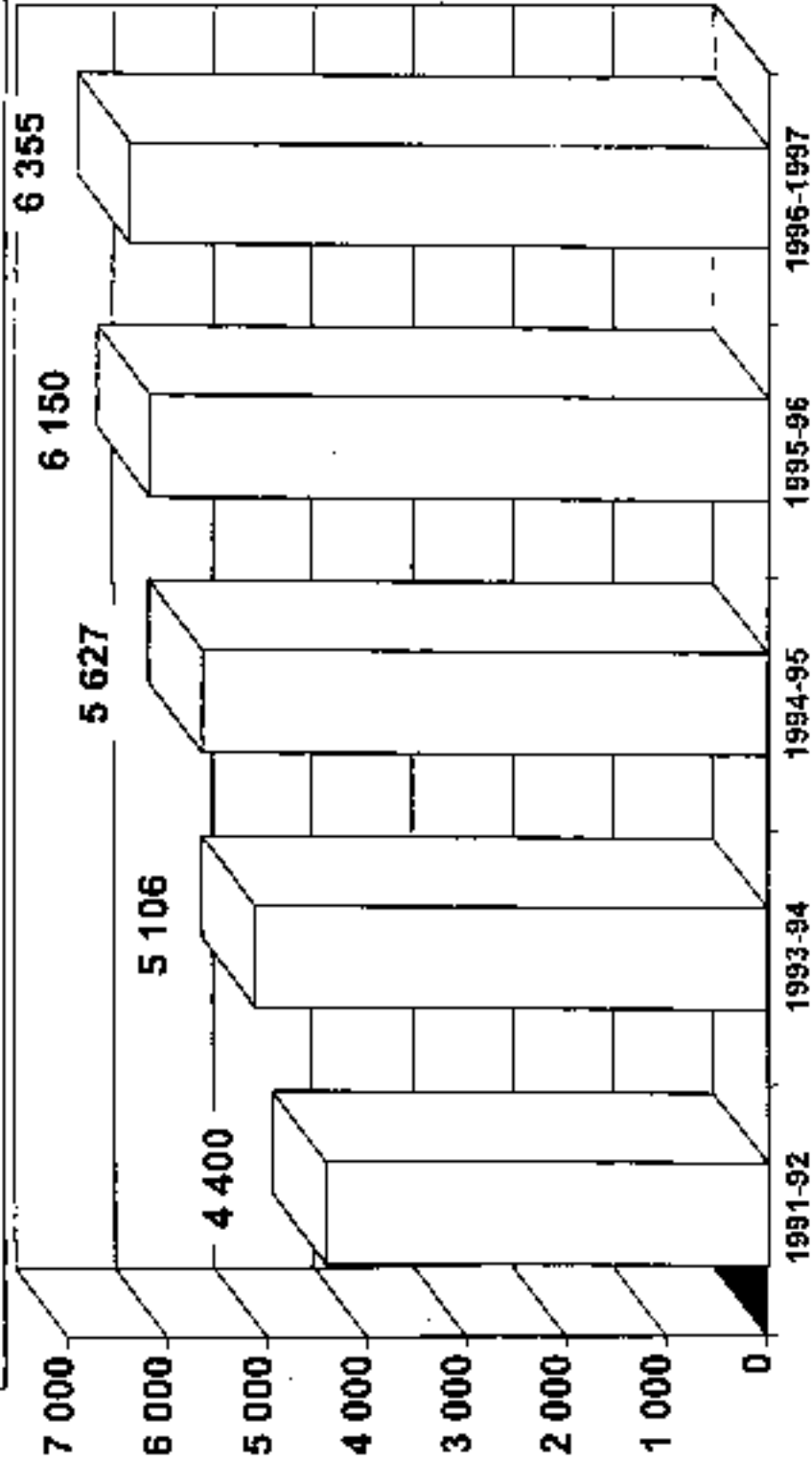
DEPT, MEQ

**La formation professionnelle en langue anglaise
c'est :**

- 49 programmes menant à un DEP;
- 15 programmes menant à une ASP;
- 6 355 personnes inscrites (8,75% de l'effectif total en formation professionnelle) en 1996-1997, dont 1 161 de moins de 20 ans;
- 18,25% de jeunes de moins de 20 ans, alors que pour l'ensemble de la formation professionnelle, c'est 33% des élèves qui sont âgés de moins de 20 ans; (Montréal 20%)
- 18 commissions scolaires (incluant les CS crie et Kativik) offrant des programmes en anglais (dont 7 interviennent exclusivement en anglais).

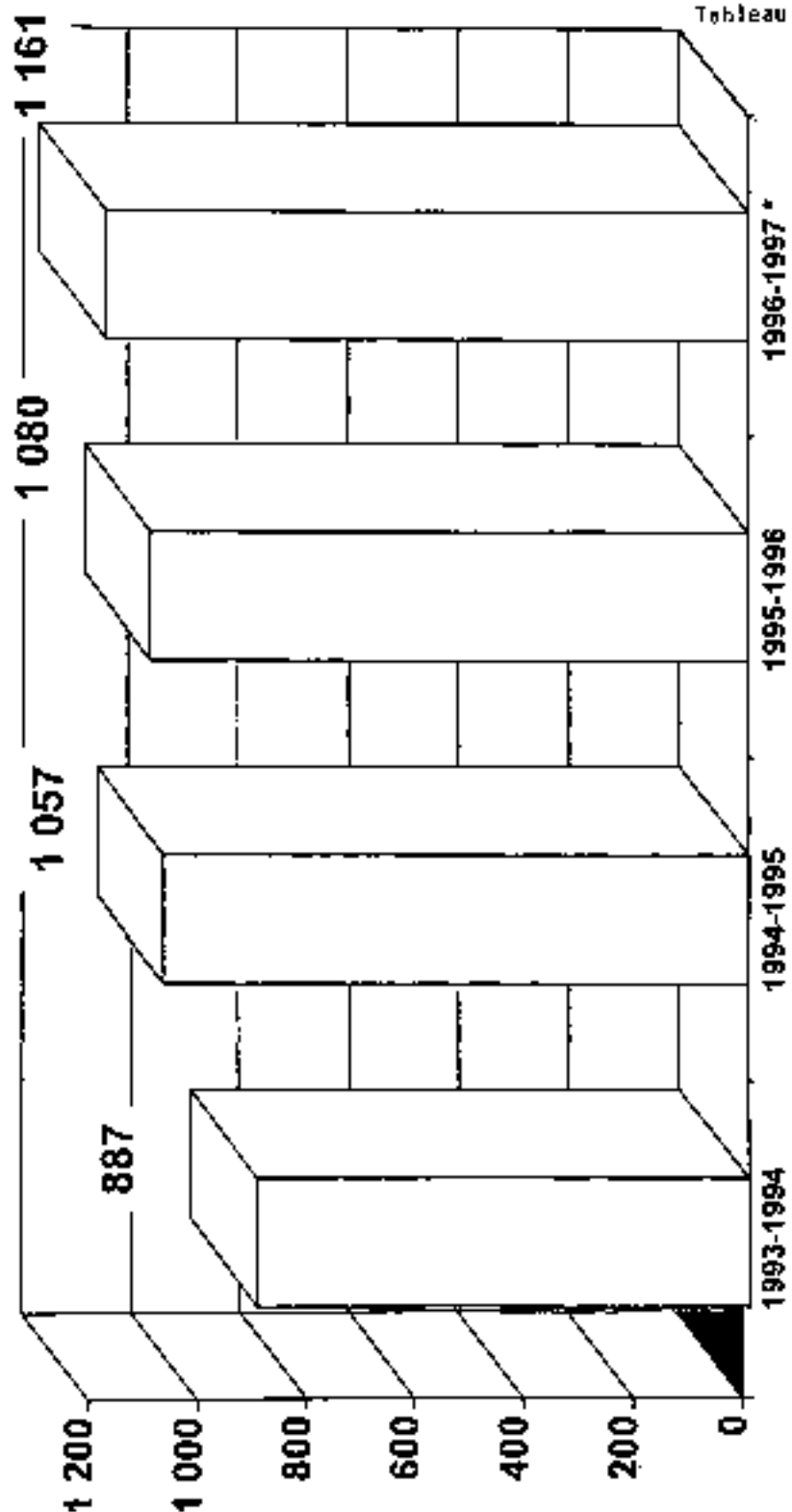
DEPT, MEQ

Les inscriptions en formation professionnelle dans les programmes en langue anglaise de 1991-1992 à 1996-1997



DGFP1, MEQ

Les inscriptions chez les moins de 20 ans en formation professionnelle de langue anglaise de 1993-1994 à 1996-97



* données provisoires

DEPT. MLO

La relance auprès des employeurs Formation professionnelle

Compilation des données de 460 entreprises qui ont employé nos élèves diplômés

Points forts :

- 92% jugent les recrues compétentes,
- après 3 mois, 73% sont satisfaites du rendement, après 6 mois ce taux passe à 89% et à plus de 92% après un an.
- 70% des répondants considèrent l'école comme le lieu et le moyen privilégié pour former la main-d'œuvre qualifiée.

Points faibles :

- maîtrise de la langue maternelle,
- maîtrise de la langue seconde,
- l'organisation et la planification du travail.

SOURCE : La formation professionnelle au secondaire – Les employeurs s'expriment

ISSUE M10

Une plus grande employabilité des recrues diplômées de la formation professionnelle passe par l'amélioration :



des connaissances et habiletés linguistiques	Critique pour (% d'employeurs)
- La capacité de communiquer par écrit en français;	33,0
- la connaissance de la langue anglaise;	32,8
- la capacité de communiquer oralement en anglais;	31,4
- la capacité de communiquer par écrit en anglais;	31,3
- la connaissance de la langue française;	29,8
des capacités et attitudes proactives :	
- la capacité de planifier et d'organiser le travail;	27,0
- la capacité d'apporter des idées nouvelles;	26,2
- l'aptitude pour le leadership;	25,0
- le goût des défis;	23,7
- l'engagement personnel à l'égard de l'entreprise et de la tâche;	22,9
- la productivité dans le travail (exactitude, qualité, rapidité);	22,0
- la débrouillardise;	20,1
des connaissances techniques :	
- la connaissance des techniques spécialisées;	26,5
- la connaissance des techniques de base.	20,4

SOURCE: La formation professionnelle au secondaire - les employeurs s'expriment
IGTFI, MEQ, 1997

La formation technique en langue anglaise, c'est principalement :

- 5 cégeps intervenant en anglais : Dawson, Champlain, John-Abbott, Vanier et Heritage;
- 61 autorisations de programmes de DEC;
- 40 programmes différents menant à un DEC;
- 5211 inscriptions dans les 5 cégeps (7,1% de toutes les inscriptions).

Principaux éléments de problématique

- La faible proportion de jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle (particulièrement à Montréal 20% et dans les programmes en langue anglaise 18.25%);
- Le taux de réussite et la durée réelle des études en formation technique;
- L'adéquation formation-emploi.

La formation professionnelle et technique en langue anglaise :
les programmes avec les meilleurs taux de placement

Programmes	Placement temps plein lié
• Soudage-assemblage	100%
• Production porcine	100%
• Usinage sur machines-outils à commandes numériques	74%
• Installation et réparation d'équipement de télécommunication *	68%
• Mécanique industrielle	64%
• Mécanique automobile (spécialité)	62%

DSI P1, M1, 1998

Annexe A
Tableau 9

La formation professionnelle et technique en langue anglaise :
les programmes avec les meilleurs taux de placement

Programmes	Placement temps plein lié
• Techniques d'usinage	56,8%
• Coiffure spécialisée*	55,6%
• Production laitière	55,2%
• Carrosserie	54,0%
• Assistance dentaire*	52,1%
• Cuisine actualisée	50,0%
• Assistance technique en pharmacie*	50,0%

Annexe A
Tableau 10

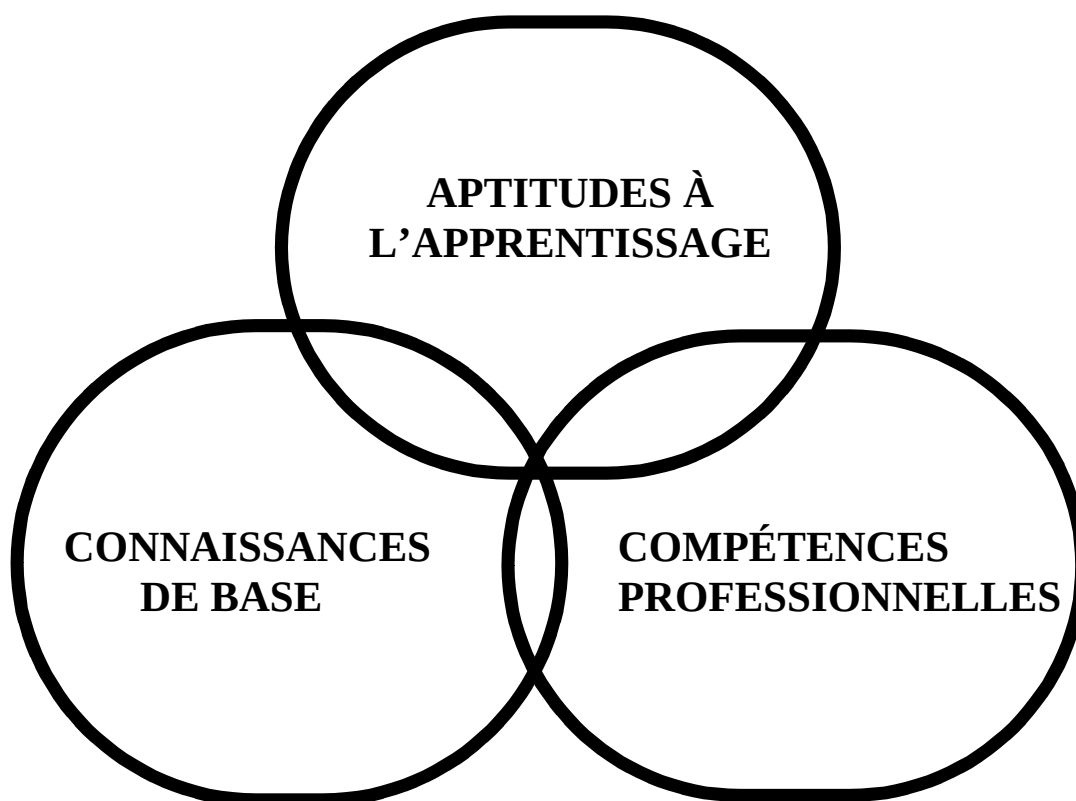
La formation professionnelle et technique en langue anglaise :
les programmes avec bonnes perspectives de développement

• Les DEP et ASP :

- Production laitière
- Production de bovins de boucherie
- Service de la restauration
- Cuisine actualisée
- Ébénisterie
- Usinage sur machines-outils à commandes numériques
- Soudage-montage

**Programme destiné aux élèves du secondaire ayant un
intérêt pour la formation professionnelle**

Première ébauche



**Extrait d'une
PROPOSITION
du
Comité d'information et d'accès à la formation professionnelle
de la
Commission scolaire de Châteauguay Valley
Février 1998**

TABLE DES MATIÈRES
(de la proposition originale)

RÉSUMÉ	3
VUE D'ENSEMBLE	4
GRANDES LIGNES	5
CADRE D'ÉLABORATION:	
Conditions d'admission	6
Statut de l'élève	6
Description du programme	6
Calendrier du programme	7
Évaluation du programme	8
CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU PROJET	9
TABLEAU DES CHEMINEMENTS CONCERNANT LA FORMATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE ...	11
BIBLIOGRAPHIE	12

VUE D'ENSEMBLE
(Page 4 de la proposition originale)

De nombreux élèves du secondaire sont déconcertés et déçus par l'absence de concordance entre la formation générale qu'ils ou elles suivent et leur désir de trouver un emploi. Ayant perdu tout intérêt pour la longue voie menant au diplôme d'études secondaires, ces jeunes ne possèdent pas encore les préalables exigés pour les autres options qui peuvent s'offrir à eux.

Nous affirmons qu'un nombre important d'élèves du secondaire antérieurement désireux de réussir, mais ayant perdu leur ambition, sont prêts pour la formation professionnelle. Il s'agit de personnes ayant déjà manifesté de l'intérêt pour le secteur professionnel, voire pour une profession particulière, qu'elles considèrent comme une solution de rechange viable aux études collégiales. Il importe de souligner que ces élèves présentent un profil commun : ce sont des personnes ayant eu un bon rendement scolaire par le passé, mais déçues et non motivées, qui ne correspondent aucunement au stéréotype traditionnel de l'élève inscrit en formation professionnelle, dénué de potentiel scolaire ou professionnel. Nous croyons que ce programme s'adresse aux personnes qui ressentent très tôt le désir d'exercer un métier et qui devraient recevoir une formation adaptée à ce désir. Ayant décelé cette orientation consciemment ou non, ces personnes ne voient plus la pertinence de la formation scolaire traditionnelle, artificiellement fragmentée et sans lien avec le monde du travail auquel elles aspirent. Dans un important exposé de position, la National Association of State Directors of Vocational Technical Education a conclu que la « fragmentation de l'apprentissage », cause déterminante de la désillusion des jeunes à l'égard de la formation scolaire, « peut être combattue par un effort délibéré d'intégrer l'ensemble des expériences d'apprentissage. L'application des connaissances générales apprises en classe constitue la clé d'une telle intégration. Or, la formation professionnelle est un cadre idéal pour ce type d'apprentissage intégré ».

Notre proposition part du principe que les élèves qui manifestent de l'intérêt et des aptitudes pour le secteur de la formation professionnelle doivent être réorientés vers cette voie qui les mène au monde du travail, les aide à explorer des choix de carrière viables et leur fournit les préalables scolaires nécessaires pour s'inscrire à un programme de formation professionnelle.

Nous croyons que les choix de carrière bien documentés sont les meilleurs et que le présent programme offre un environnement idéal pour explorer ces choix et se préparer au monde du travail.

GRANDES LIGNES

(Page 5 de la proposition originale)

Nous avons élaboré le cadre d'un programme d'études axé sur des objectifs, basé sur les compétences et clairement centré sur les besoins immédiats des élèves dépeints à la page précédente. Les compétences décrites comme la clé de l'employabilité se trouvent au coeur du programme. La *National Commission on Secondary Vocational Education* précise le mandat d'un tel programme car elle est convaincue que la formation professionnelle doit s'efforcer de faire progresser chaque élève dans les cinq domaines suivants :

- 1) aptitudes et attitudes personnelles;
- 2) habiletés en communication et en mathématique ainsi que formation de base en technologie;
- 3) compétences relatives à l'employabilité;
- 4) connaissances et compétences professionnelles globales et particulières;
- 5) bases concernant la planification de carrière et l'éducation permanente.

Le programme *Skills* permet aux élèves, conjointement avec une deuxième année d'études professionnelles, d'acquérir des compétences pratiques propices à l'insertion professionnelle et d'obtenir un diplôme d'études secondaires pendant la période requise pour terminer des études secondaires ordinaires. Le programme ne peut donc être considéré comme une voie à sens unique ou comme une impasse (voir le tableau à la page 11). Loin d'être un cheminement inférieur à la formation scolaire ordinaire, il représente une ouverture sur l'emploi et permet aux personnes qui le suivent de passer d'un volet éducatif marqué par un taux de décrochage supérieur à 30 p. 100 à un volet présentant un taux d'abandon de moins de 8 p. 100. C'est pourquoi les candidats et les candidates à ce programme doivent nécessairement présenter une demande suivie d'un processus complet de présélection.

Grâce à son élaboration minutieuse, ce programme d'études individualisé permet d'établir un lien étroit entre les connaissances en langues et en mathématique et les compétences relatives à l'employabilité. Ce lien ajoute une nouvelle raison d'être et un nouveau but à l'apprentissage des compétences de base nécessaires sur le marché du travail.

On trouvera ci-après un cadre préliminaire exposant les différentes caractéristiques du programme *Skills*. Les travaux préparatoires à l'élaboration complète du programme seront exécutés de mars à décembre 1998 si un financement est disponible. La phase d'expérimentation du programme, d'une durée d'un an, devrait ensuite commencer en septembre 1999.

CADRE D'ÉLABORATION

(page 6 de la proposition originale)

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Les élèves présentent une demande d'admission au programme, sur laquelle doit figurer la signature d'un parent ou du tuteur;
- les présentations ne sont acceptées que par l'entremise de la demande soumise par l'élève;
- la demande doit être accompagnée d'un relevé des notes obtenues en anglais, en français et en mathématique en 2^e ou 3^e secondaire;
- la demande doit être accompagnée d'une description des motifs qui incitent l'élève à s'inscrire au programme et d'une justification préliminaire de son intérêt pour la profession;
- dans le cadre du processus de sélection, les candidats et les candidates doivent passer un test d'intérêts et d'aptitudes ainsi qu'une entrevue.

STATUT DE L'ÉLÈVE :

- Les élèves peuvent recevoir la formation à l'école secondaire s'ils font partie du secteur des jeunes ou dans un centre de formation professionnelle s'ils sont considérés comme des adultes — il est possible d'obtenir une dérogation du MEQ;
- une fois que l'élève est déclaré adulte, il ou elle ne peut plus revenir au statut de jeune, mais peut encore terminer un DES dans le secteur de l'éducation des adultes;
- puisque les élèves choisissent volontairement de suivre ce programme, ils s'exposent à un renvoi si leur comportement ou leurs résultats médiocres le justifient.

DESCRIPTION DU PROGRAMME :

- Le programme *Skills* s'étend sur une année (180 jours);
- il est formé de trois volets distincts, mais complémentaires : « Aptitudes à l'apprentissage », « Connaissances de base », « Compétences professionnelles »;
- le programme d'études du volet « Aptitudes à l'apprentissage » est adapté aux besoins du marché du travail pour divers groupes de professions;
- pour les matières scolaires, le contenu des cours et le matériel didactique sont choisis de manière à refléter le monde du travail tout en respectant les objectifs du programme d'études;
- le volet « Connaissances de base » constitue principalement une initiation au monde du travail et à l'autonomie fonctionnelle; l'exploration professionnelle personnelle est un élément central de ce volet;
- le volet « Compétences professionnelles » commence par une « exploration de la formation » consistant en une série de visites aux divers programmes offerts par les centres de formation professionnelle et technique; cette partie a lieu au cours du premier semestre;
- le deuxième semestre du volet « Compétences professionnelles » est consacré à l'« exploration de métiers » qui consiste en une série de visites à des compagnies choisies par l'élève à la suite de l'exploration professionnelle et de l'exploration de la formation effectuées au premier semestre;
- aux fins de l'exploration de métiers, les élèves doivent faire leur propre recherche et présenter une demande à des compagnies choisies dans une liste prédéterminée de compagnies partenaires;

- le volet « Connaissances de base » offre un éventail de cours contenant des éléments obligatoires comme l'établissement d'un budget personnel, la saisie sur clavier et l'informatique, et des éléments facultatifs comme la médiation par des pairs, le rôle de parent, l'entrepreneuriat communautaire, le travail bénévole, etc.
- les personnes qui ont terminé avec succès le programme *Skills* peuvent s'inscrire au programme menant au DEP qu'elles ont choisi en fonction de leur expérience et de leur exploration professionnelle, ou bien elles peuvent revenir terminer le diplôme d'études secondaires;
- certains programmes peuvent exiger des préalables supplémentaires qu'il est possible d'obtenir parallèlement au programme *Skills* ou après ce dernier;
- un placement prioritaire dans les programmes de formation professionnelle donnés par la Commission scolaire de Châteauguay Valley sera offert aux élèves qualifiés qui désirent poursuivre des études professionnelles dans cette commission scolaire;
- on permettra aux élèves adultes inscrits au présent programme et préparant le DEP d'acquérir simultanément, s'ils le désirent, des unités d'anglais et de français de 5^e secondaire afin d'obtenir le DEP et le DES la même année.

CALENDRIER DU PROGRAMME (proposé) : 180 jours x 5 heures = 900 heures

1 ^{er} SEMESTRE		2 ^e SEMESTRE
Matin	Aptitudes à l'apprentissage Anglais, français et mathématique de 4 ^e secondaire, (1 heure/matière/jour = 270 heures)	Aptitudes à l'apprentissage Anglais, français et mathématique de 4 ^e secondaire, (1 heure/matière/jour = 270 heures)
Après-midi	Connaissance de base pour s'adapter au monde d'aujourd'hui (60 heures)	Connaissance de base pour s'adapter au monde d'aujourd'hui (60 heures)
	Compétences relatives à l'employabilité Formation générale liée aux compétences professionnelles (60 heures)	Compétences relatives à l'employabilité Exploration professionnelle intensive (60 heures)
	Compétences professionnelles I Visites d'exploration de la formation (60 heures)	Compétences professionnelles II Visite d'exploration de métiers (60 heures)
Heures	(450 heures)	(450 heures)

PROGRAMMES ET SERVICES AXÉS SUR LA CARRIÈRE POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

1^{re} ANNÉE

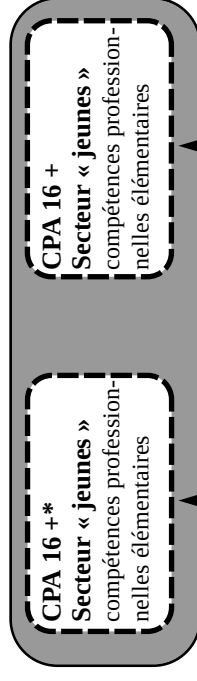
2^e ANNÉE

3^e ANNÉE

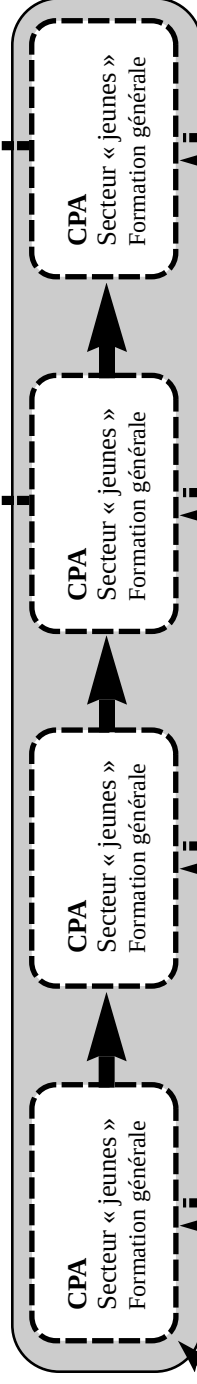
4^e ANNÉE

5^e ANNÉE

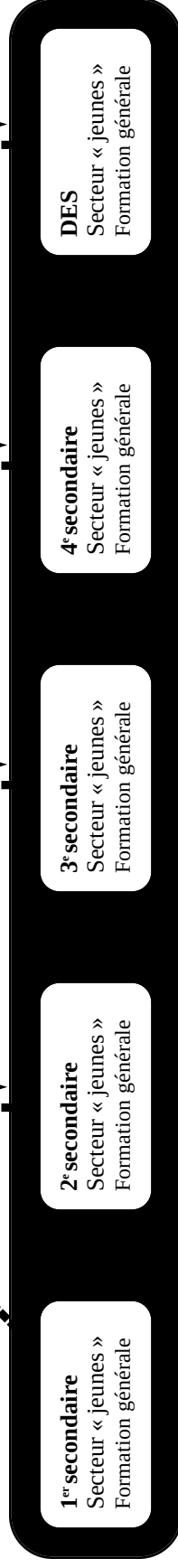
**CHEMINEMENT
DE CARRIÈRE
semi-spécialisé**



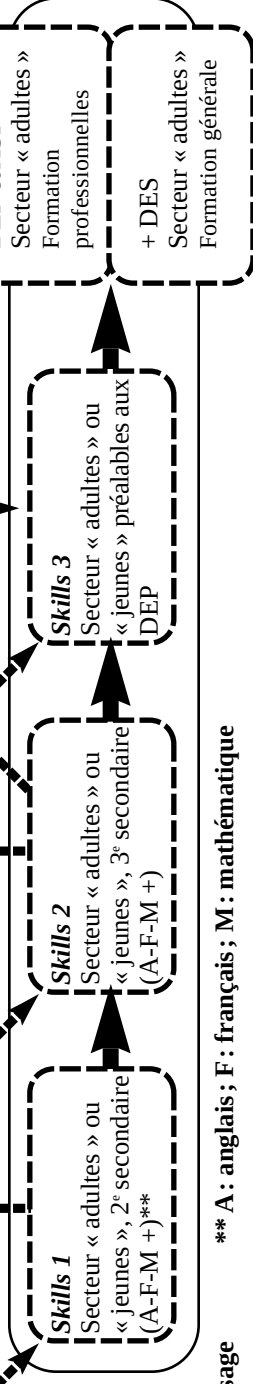
**AUTRES
CHEMINEMENTS**



**VOLET
ORDINAIRE**



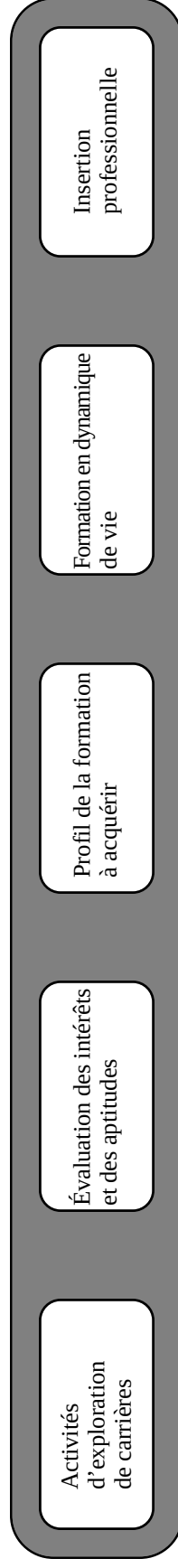
**CHEMINEMENT
DE CARRIÈRE
spécialisé**



* CPA : cheminement particuliers d'apprentissage

** A : anglais ; F : français ; M : mathématique

**SERVICE
D'ORIENTATION**



BIBLIOGRAPHIE

(page 12 de la proposition originale)

DAGGETT, James A., et KADAMUS, Willard R. *New Directions for Vocational Education at the Secondary Level*, bulletin d'information n° 311, Columbus, National Center for Research in Vocational Education, Ohio State University, 1986.

DUTTON, Maurice G. *Tech Prep: Education for a Technological Society*, exposé présenté à l'Association canadienne de la formation professionnelle à Banff, 1993.

FERRERO, Grace W., et McKENNA Alice E. « Ninth-Grade Students' Attitudes Toward Nontraditional Occupations », *The Career Development Quarterly*, Alexandria (Virginia), 1989.

NATIONAL ASSOCIATION OF STATE DIRECTORS OF VOCATIONAL TECHNICAL EDUCATION. *Vocational Technical Education Education: Developing Academic Skills, A Position Statement*, Washington (D.C.) National Association of State Directors of Vocational Technical Education Consortium, 1990.

NATIONAL COMMISSION ON SECONDARY VOCATIONAL EDUCATION. *The Unfinished Agenda: The Role of Vocational Education in the High School*, National Center for Research in Vocational Education, Ohio State University, 1984.

SHERMAN, Susan W. (éd.). *Education for Tomorrow's Jobs*, Washington (D.C.), National Academy Press, 1983 (ERIC Document Reproduction Service no. ED 236 418).

STADT, Ronald W. *More Vocational Education and Less General Education*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1988.

WEBER, James M. « The Relevance of Vocational Education to Dropout Prevention », *Vocational Education Journal*, vol. 63, n° 6 (septembre 1988), p. 36-38.

**Nombre de diplômes émis de l'enseignement secondaire et l'éducation des adultes
en formation professionnelle, en anglais, 1997**

Région	Type de formation					
	DEP		ASP		AFP	
	S : Secondaire / A : Adulte		S	A	S	A
Ensemble du Québec	94	1106	5	143	22	0
Bas-Saint-Laurent	1	2	0	0	0	0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2	10	0	1	0	0
Québec	3	21	1	10	3	0
Mauricie	5	7	0	2	0	0
Estrie	12	32	1	2	0	0
Montréal	47	733	1	64	2	0
Outaouais	4	37	1	9	0	0
Abitibi-Témiscamingue	2	14	0	0	0	0
Côte-Nord	1	0	0	1	0	0
Nord-du-Québec	0	20	0	7	0	0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2	5	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	0	3	0	0	0	0
Laval	3	21	0	7	0	0
Lanaudière	1	6	0	1	0	0
Laurentienne	3	28	0	2	3	0
Montérégie	8	167	1	37	14	0
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0

Sexe		Total
G	F	T
775	595	1370
3	0	3
11	2	13
22	16	38
12	2	14
24	23	47
480	367	847
13	38	51
12	4	16
0	2	2
17	10	27
4	3	7
1	2	3
21	10	31
3	5	8
31	5	36
121	106	227
0	0	0

Extraits des tableaux 3 et 21, DSEQ, MEQ

DEP : Diplôme d'études professionnelles
ASP : Attestation de spécialisation professionnelle
AFP : Attestation de formation professionnelle

SECTEUR ET DISCIPLINE	Personnes diplômées Québec-1995
Administration, commerce et informatique	
1533 Comptabilité informatisée et finance	29
1547 Secrétariat médical	11
1593 Tenue de caisse et offre de services financiers	27
1960 Secrétariat bureautisé	10
5537 Vente	8
5538 Secrétariat bilingue	13
5556 Lancement d'une entreprise	56
5637 Secrétariat	259
5638 Comptabilité	250
Alimentation et tourisme	
1538 Cuisine d'établissement	188
1987 Commercialisation des voyages	30
5539 Pâtisseries	30
5587 Réceptionniste bilingue en hôtellerie	53
5630 Service de la restauration	7
Arts	
5505 Décoration intérieure et étalage	31
Bois et matériaux connexes	
5530 Ébénisterie	8
Bâtiment et travaux publics	
1537 Entretien de bâtiments nordiques	10
1928 Charpenterie-menuiserie	10
5575 Réfrigération	14
5648 Plomberie-chauffage	14
Électrotechnique	
1930 Électricité de construction	11
1953 Électromécanique de systèmes automatisés	30
5522 Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques	27

SECTEUR ET DISCIPLINE	Personnes diplômées Québec-1995
Entretien d'équipement motorisé	
1598 Carrosserie	25
1974 Mécanique automobile (générale)	99
5651 Mécanique automobile (spécialité)	49
Fabrication mécanique	
1993 Techniques d'usinage	54
5519 Usinage sur machines-outils à commande numérique	9
5527 Dessin industriel	26
Communication et documentation	
5559 Préparation à l'impression	39
Mécanique d'entretien	
1990 Mécanique industrielle de construction et d'entretien	25
Métallurgie	
1549 Soudage général	60
1552 Soudage-assemblage	6
5569 Soudage sur tuyaux	15
Santé	
1594 Santé, assistance et soins infirmiers	49
5545 Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	36
5581 Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	30
5641 Assistance technique en pharmacie	15
5644 Assistance dentaire	57
Soins esthétiques	
1585 Coiffure	58
5535 Esthétique	16
5568 Épilation à l'électricité	22
5647 Coiffure spécialisée	9

Extraits du tableau 6, *La relance 1997*

Total : 1 825

L'effectif et la concentration géographique des jeunes anglophones*

La grande majorité des jeunes anglophones du Québec (82 p. 100) vivaient en 1991 dans des divisions de recensement où la population de langue maternelle anglaise était élevée, c'est-à-dire dans des divisions où ils représentaient au moins 10 p. 100 de la population. Environ le quart des divisions de recensement du Québec ont une population anglophone élevée. Toutefois, une seule, Pontiac, division qui regroupe moins de 2 p. 100 de la population de jeunes anglophones, a une population de langue maternelle anglaise comptant pour plus de la moitié de la population.

Tableau 3.4 Jeunes anglophones vivant dans des divisions de recensement où la population de langue maternelle anglaise est élevée, Québec, 1991

Division de recensement	Effectif de jeunes anglophones	Population de langue maternelle anglaise	Population totale	% Anglophones
Total	188 730	529 335	2 851 710	18,6
Côte-de-Gaspé	935	2 815	20 655	13,6
Bonaventure	1 075	3 065	19 740	15,5
Avignon	855	1 820	15 240	11,9
Haut-Saint-François	795	2 525	20 525	12,3
Memphrémagog	2 635	7 940	35 350	22,5
Brome-Missisquoi	3 845	11 310	44 065	25,7
Champlain	14 240	37 300	310 510	12
Communauté urbaine de Montréal	124 145	352 660	1 749 335	20,2
Roussillon	6 550	17 525	117 760	14,9
Haut-Saint-Laurent	2 725	7 615	21 620	35,2
Vaudreuil-Soulanges	7 070	18 220	84 025	21,7
Deux-Montagnes	2 780	7 240	70 775	10,2
Argenteuil	1 660	6 095	26 935	22,6
Pays-d'en-Haut	765	3 085	22 795	13,5
Communauté urbaine de l'Outaouais	9 335	24 195	199 930	12,1
Collines-de-l'Outaouais	3 035	8 655	28 840	30
Vallée-de-la-Gatineau	590	2 115	18 600	11,4
Pontiac	3 070	8 915	14 995	59,5
Témiscamingue	1 020	2 330	17 250	13,5
Minganie—Côte-N.-du-Golfe-Saint-Laurent	1 605	3 910	12 765	30,6

Note : Par population élevée, on entend des divisions de recensement où le nombre d'anglophones correspond à au moins 10 p. 100 de l'ensemble de la population.

★ Tiré du document *Les jeunes et les minorités de langue officielle : 1971 à 1991*, Statistique Canada, mai 1996, (n° 91-545F).

Tableau de synthèse

Population dont l'anglais est la première langue officielle, par groupe d'âge et par région* Recensement du Canada de 1991

Région	Nom	Total	Anglophones	0-14	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+
	Québec (province)	6 810 300	832 045	147 070	119 230	153 625	130 695	91 315	79 370	67 050	43 590
1	Bas-Saint-Laurent	202 115	920	135	110	145	160	95	70	140	55
2	Saguenay —Lac-Saint-Jean	283 205	2 135	365	200	440	395	210	260	210	50
3	Québec	607 295	11 985	1 670	1550	2 230	1 900	1 430	1 370	1 170	655
4	Mauricie —Bois-Francs	458 590	5 100	770	560	860	860	690	460	605	295
5	Estrie	263 585	23 100	3 765	3 120	2 910	3 345	2 640	2 615	2 770	1 930
6	Montréal	1 749 335	502 145	83 600	73 395	97 105	77 325	52 780	47 375	41 270	29 285
7	Outaouais	281 735	46 585	9 505	6 605	8 575	8 020	5 530	3 730	2 910	1 715
8	Abitibi-Témiscamingue	150 625	6 190	1 175	830	1 150	955	680	590	575	240
9	Côte-Nord	102 540	5 800	1 200	1 005	1 090	860	670	465	365	135
10	Nord-du-Québec	36 265	8 760	2 080	2 220	2 060	1 390	575	285	95	50
11	Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	105 070	10 595	2 225	1 410	1 530	1 595	1 105	1 170	935	620
12	Chaudière-Appalaches	362 855	3 285	435	420	615	595	415	315	300	185
13	Laval	311 170	39 595	7 285	5 935	8 170	5 700	4 700	4 450	2 380	965
14	Lanaudière	331 235	8 070	1 400	870	1 690	1 305	940	810	725	330
15	Laurentides	377 320	28 045	5 370	3 205	4 075	4 630	3 320	2 925	2 835	1 680
16	Montréal	1 187 340	129 730	26 080	17 790	20 965	21 650	15 535	12 480	9 755	5 480

* Tiré du document *Étude démographique de la population dont la première langue officielle parlée est l'anglais, sa structure d'âge et sa mobilité*, Voice of English Quebec, Québec, 24 juin 1997, p. 38.

Tableau de synthèse

Population dont l'anglais est la première langue officielle, par groupe d'âge et par région*
Recensement du Canada de 1991

Régions par rapport à l'ensemble du Québec											
Région	Nom	Population	Anglophones	0-14	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+
	Québec (province)	100,00 %	12,22 %	17,68 %	14,33 %	18,46 %	15,71 %	10,97 %	9,54 %	8,06 %	5,25 %
1	Bas-Saint-Laurent	2,97 %	0,46 %	14,67 %	11,96 %	15,76 %	17,39 %	10,33 %	7,61 %	15,22 %	5,98 %
2	Saguenay —Lac-Saint-Jean	4,16 %	0,75 %	17,10 %	9,37 %	20,61 %	18,50 %	9,84 %	12,18 %	9,84 %	2,34 %
3	Québec	8,92 %	1,97 %	13,93 %	12,93 %	18,61 %	15,85 %	11,93 %	11,43 %	9,76 %	5,47 %
4	Mauricie —Bois-Francs	6,73 %	1,11 %	15,10 %	10,98 %	16,86 %	16,86 %	13,53 %	9,02 %	11,86 %	5,78 %
5	Estrie	3,87 %	8,76 %	16,30 %	13,51 %	12,60 %	14,48 %	11,43 %	11,32 %	11,99 %	8,35 %
6	Montréal	25,69 %	28,70 %	16,65 %	14,62 %	19,34 %	15,40 %	10,51 %	9,43 %	8,22 %	5,83 %
7	Outaouais	4,14 %	16,54 %	20,40 %	14,18 %	18,41 %	17,22 %	11,87 %	8,01 %	6,25 %	3,68 %
8	Abitibi-Témiscamingue	2,21 %	4,11 %	18,98 %	13,41 %	18,58 %	15,43 %	10,99 %	9,53 %	9,29 %	3,88 %
9	Côte-Nord	1,51 %	5,66 %	20,69 %	17,33 %	18,79 %	14,83 %	11,55 %	8,02 %	6,29 %	2,33 %
10	Nord-du-Québec	0,53 %	24,16 %	23,74 %	25,34 %	23,52 %	15,87 %	6,56 %	3,25 %	1,08 %	0,57 %
11	Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	1,54 %	10,08 %	21,00 %	13,31 %	14,44 %	15,05 %	10,43 %	11,04 %	8,82 %	5,85 %
12	Chaudière-Appalaches	5,33 %	0,91 %	13,24 %	12,79 %	18,72 %	18,11 %	12,63 %	9,59 %	9,13 %	5,63 %
13	Laval	4,57 %	12,72 %	18,40 %	14,99 %	20,63 %	14,40 %	11,87 %	11,24 %	6,01 %	2,44 %
14	Lanaudière	4,86 %	2,44 %	17,35 %	10,78 %	20,94 %	16,17 %	11,65 %	10,04 %	8,98 %	4,09 %
15	Laurentides	5,54 %	7,43 %	19,15 %	11,43 %	14,53 %	16,51 %	11,84 %	10,43 %	10,11 %	5,99 %
16	Montérégie	17,43 %	10,93 %	20,10 %	13,71 %	16,16 %	16,69 %	11,97 %	9,62 %	7,52 %	4,22 %

★ Tiré du document *Étude démographique de la population dont la première langue officielle parlée est l'anglais, sa structure et sa mobilité*, Voice of English Quebec, Québec, 24 juin 1997, p. 38.

01 Bas-Saint-Laurent Simon Chabot, sous-ministre adjoint 337, rue Moreault Rimouski (Québec) G5L 1P4 Téléphone : (418) 727-3566 Télécopieur : (418) 727-3576 C. élec. : sdrbsl@sdr.gouv.qc.ca	02 Saguenay–Lac-Saint-Jean Langevin Gagnon, sous-ministre adjoint par intérim 3950, boul. Harvey, 2 ^e étage Jonquièrre (Québec) G7X 8L6 Téléphone : (418) 695-7970 Télécopieur : (418) 695-8479 C. élec. : sdrsls@sdr.gouv.qc.ca
03 Québec Michel Lambert, sous-ministre adjoint 875, rue Grande-Allée Est Édifice H, bureau RC.01 Québec (Québec) G1R 4Y8 Téléphone : (418) 643-4957 Télécopieur : (418) 528-1410 C. élec. : sdrque@sdr.gouv.qc.ca	04 Mauricie Robert De Nobile, sous-ministre adjoint 100, rue Laviolette, bureau 114 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 Téléphone : (819) 371-6617 Télécopieur : (819) 371-6960 C. élec. : sdrmbf@sdr.gouv.qc.ca
05 Estrie Pierre Deland, sous-ministre adjoint 200, rue Belvédère Nord, bureau 4.05 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9 Téléphone : (819) 820-3155 Télécopieur : (819) 820-3929 C. élec. : sdrest@sdr.gouv.qc.ca	06 Montréal* Jean-Pierre Nepveu, sous-ministre adjoint Édifice Mercantile 770, rue Sherbrooke Ouest, 4 ^e étage Montréal (Québec) H3A 1G1 Téléphone : (514) 873-5845 Télécopieur : (514) 873-3224 C. élec. : jean-pierre.nepveu@metropole.gouv.qc.ca
07 Outaouais Paul-André David, sous-ministre adjoint 170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 7.120 Hull (Québec) J8X 4C2 Téléphone : (819) 772-3038 Télécopieur : (819) 772-3968 C. élec. : sdrout@sdr.gouv.qc.ca	08 Abitibi-Témiscamingue Denise Voynaud, sous-ministre adjointe 170, avenue Principale, bureau 202 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7 Téléphone : (819) 762-3561 Télécopieur : (819) 797-1462 C. élec. : sdrabte@sdr.gouv.qc.ca
09 Côte-Nord Lyse Lévesque, sous-ministre adjointe 625, boul. Laflèche, bureau 1.802 Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5 Téléphone : (418) 589-4346 Télécopieur : (418) 295-4199 C. élec. : sdrbaco@sdr.gouv.qc.ca	Bureau de Sept-Îles 456, avenue Arnault, bureau 1.09 Sept-Îles (Québec) G4R 3B1 Téléphone : (418) 962-5351 Télécopieur : (418) 962-3038 C. élec. : sdrsepil@sdr.gouv.qc.ca
10 Nord-du-Québec Christian Dubois, sous-ministre adjoint Bureau de Chibougamau 375, 3 ^e Rue Chibougamau (Québec) G8P 1N4 Téléphone : (418) 748-7737 Télécopieur : (418) 748-7841 C. élec. : sdrchiboug@sdr.gouv.qc.ca	Bureau de Radisson 53, avenue des Groseillers Radisson (Québec) J0Y 2X0 Téléphone : (819) 638-5305 Télécopieur : (819) 638-7560

* Bureau sous l'autorité du ministère de la Métropole

11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Claude Rioux, sous-ministre adjoint 220, rue Commerciale Est Case postale 1360 Chandler (Québec) G0C 1K0 Téléphone : (418) 689-2019 Télécopieur : (418) 689-4108 C. élec. : sdrgaspe@sdr.gouv.qc.ca	Bureau des Îles-de-la-Madeleine 224, route Principale Case Postale 207 Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0 Téléphone : (418) 986-6023 Télécopieur : (418) 986-5144 C. élec. : sdridlm@sdr.gouv.qc.ca
12 Chaudière-Appalaches Richard Bellemare, sous-ministre adjoint 700, avenue Notre-Dame Nord, bureau D Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9 Téléphone : (418) 386-8677 Télécopieur : (418) 386-8037 C. élec. : sdrchaap@sdr.gouv.qc.ca	13 Laval* Micheline Larivée, sous-ministre adjointe 1555, boul. Chomedey, bureau 210 Laval (Québec) H7V 3Z1 Téléphone : (514) 680-6020 Télécopieur : (514) 680-6002 C. élec. : larivee@lavalnet.qc.ca
14 Lanaudière Serge Tétrault, sous-ministre adjoint 138, rue Saint-Paul Joliette (Québec) J6E 5G3 Téléphone : (514) 752-6866 Télécopieur : (514) 752-6877 C. élec. : sdrlanau@sdr.gouv.qc.ca	15 Laurentides Jean-Guy Tremblay, sous-ministre adjoint 85, rue De Martigny Ouest, bureau 2.15 Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8 Téléphone : (514) 569-3126 Télécopieur : (514) 569-3131 C. élec. : sdrlaur@sdr.gouv.qc.ca
16 Montérégie Yvon Richer, sous-ministre adjoint 201, place Charles-Lemoyne, bureau 4.05 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : (514) 928-7643 Télécopieur : (514) 928-7650 C. élec. : sdrmonte@sdr.gouv.qc.ca	17 Centre-du-Québec Gaétan Désilets, sous-ministre adjoint 62, rue Saint-Jean-Baptiste, 1 ^{er} étage Victoriaville (Québec) G6P 4E3 Téléphone : (819) 752-2453 Télécopieur : (819) 795-3673 C. élec. : sdrvicto@sdr.gouv.qc.ca

* **Bureau sous l'autorité du ministère de la Métropole**

CONSEILS RÉGIONAUX - Ministère des Régions

01 Bas-Saint-Laurent Conseil régional du concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent 188, rue de l'Évêché Ouest Rimouski (Québec) G5L 4H9 Émilien Nadeau, président Gérald Beaudry, directeur général Téléphone : (418) 724-6440 Télécopieur : (418) 724-6054 C. élec. : crcdbsl@quebectel.com	02 Saguenay–Lac-Saint-Jean Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2155, de La Peltrie, Case Postale 903 Jonquière (Québec) G7X 7W8 Claude Munger, président Jean Cormier, directeur général Téléphone : (418) 547-2102 Télécopieur : (418) 547-2565 C. élec. : jean.cormier@sympatico.ca
03 Québec Conseil régional du concertation et de développement de la région de Québec 580, Grande-Allée Est, bureau 50 Québec (Québec) G1R 2K2 Roger Dussault, président Pierre Racicot, directeur général Téléphone : (418) 529-8475 Télécopieur : (418) 529-6750 C. élec. : crcdq@microtec.net	04 Mauricie Conseil régional de développement de la Mauricie 925, rue Laviolette, bureau 302 Case Postale 247 Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1 Jean-Pierre Adam, président Jean Morasse, directeur général Téléphone : (819) 691-4969 Télécopieur : (819) 691-4960 C. élec. : CDR-Mauricie@tr.cgocable.ca
05 Estrie Conseil régional de développement de l'Estrie 230, rue King Ouest, bureau 300 Sherbrooke (Québec) J1H 1P9 Janvier Cliche, président Robert Dion, directeur général Téléphone : (819) 563-1911 Télécopieur : (819) 563-7800 C. élec. : crd05@crd-estrie.qc.ca	06 Montréal Conseil régional de développement de l'île de Montréal 1555, rue Peel, bureau 1100 Montréal (Québec) H3A 3L8 Patrice Simard, président André Gamache, directeur général Téléphone : (514) 842-2400 Télécopieur : (514) 842-4599
07 Outaouais Conseil régional de développement de l'Outaouais 290, boul. Saint-Joseph, bureau 203 Hull (Québec) J8Y 3Y3 Mario Laframboise, président Gilles Gagné, directeur général Téléphone : (819) 770-2480 Télécopieur : (819) 770-8678 C. élec. : arianel@crdo.qc.ca	08 Abitibi-Témiscamingue Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 170, rue Principale, bureau 102 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7 André Brunet, président Guy Lemire, directeur général Téléphone : (819) 762-0774 Télécopieur : (819) 797-0960 C. élec. : crcd@cyberabitibi.qc.ca
09 Côte-Nord Conseil régional de développement de la Côte-Nord 625, boulevard Laflèche, bureau 204 Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5 Robin Bélanger, président Yvon Forest, directeur général Téléphone : (418) 589-5817 Télécopieur : (418) 589-5817 C. élec. : yforest@quebectel.com	10 Nord-du-Québec Conseil régional de la Radissonie 195, boul. Matagami, Case Postale 940 Matagami (Québec) J0Y 2A0 Gérald Lemoyne, président Luc Ferland, directeur général Téléphone : (819) 739-4111 Télécopieur : (819) 739-4809 C. élec. : crr10@nwb.qc.ca

Conseil régional de développement Kativik Case Postale 239 Kuujjuak (Québec) J0M 1C0 Jean Dupuis, président Adel Yassa, directeur général Téléphone : (819) 964-2035 Télécopieur : (819) 964-2611 C. élec. : coord.krkd@resonet.com	Administration régionale crie 2, Lake Shore Road Nemaska, James Bay (Québec) J0Y 3B0 Mathew Coon-Come, vice-président Téléphone : (819) 673-2600 Télécopieur : (819) 673-2606
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine 153, rue de la Reine, Case Postale 310 Gaspé (Québec) G0C 1R0 Henri LeMay, président Gilbert Scantland, directeur général Téléphones : (418) 368-6171 / (800) 463-6178 Télécopieur : (418) 368-6052 C. élec. : crcd@quebectel.com	12 Chaudière-Appalaches Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches 5, boul. Taché Est, Case Postale 276 Montmagny (Québec) G5V 3S6 Christian Jobin, président Martin La Rue, directeur général Téléphone : (418) 248-8488 Télécopieur : (418) 248-4581 C. élec. : crcdca@quebectel.com
13 Laval Conseil de développement régional de Laval 1555, boul. Chomedey, bureau 110 Laval (Québec) H7V 3Z1 Robert Lefebvre, président Manon Caron, directrice générale Téléphone : (514) 686-4343 Télécopieur : (514) 686-8377 C. élec. : cdrLaval@lavalnet.qc.ca	14 Lanaudière Conseil régional de développement de Lanaudière 365, rue Manseau Joliette (Québec) J6E 3C9 Roger Mongeon, président par intérim Jean-Martin Côté, directeur général par intérim Téléphone : (514) 759-4344 Télécopieur : (514) 759-7828 C. élec. : crdl@citenet.net
15 Laurentides Corporation de développement des Laurentides 296, rue De Martigny Ouest, bureau 100 Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C9 Yvan Patry, président Guy Raynault, directeur général Téléphone : (514) 436-3111 Télécopieur : (514) 436-7477 C. élec. : cdl@sympatico.ca	16 Montérégie Société montréalaise de développement 100, place Charles-Lemoyne, bureau 281 Longueuil (Québec) J4K 2T4 Paul Leduc, président Danielle Chevrette, directrice générale Téléphone : (514) 651-9041 Télécopieur : (514) 442-0709
17 Centre-du-Québec Assemblée régionale de concertation et de développement du Centre-du-Québec Case Postale 55 Drummondville (Québec) J2B 6V6 Daniel McMahon, président Claude-Henri Léveillé, directeur général Téléphone : (819) 478-1717 Télécopieur : (819) 478-9617	Association des régions du Québec (ARQ) 1150, rue de Claire-Fontaine, bureau 605 Québec (Québec) G1R 5G4 Henri Le May, président Andrée St-Georges, directrice générale Téléphone : (418) 647-9112 Télécopieur : (418) 647-0410 C. élec. : arq@videotron.ca

Les jeunes

Annexe E

et l'emploi

Le mythe du chômage naturel

Extrait de L'actualité, 15 juin 1998

Un curieux concept vient de faire son apparition : le « taux de chômage naturel ». Celui du Canada serait de 7,5 %. Au Québec, il s'élèverait à 10,5 %, en Ontario, à 5,5 %, et à Terre-Neuve, à 16,5 %. Selon les auteurs du concept, il serait à peu près impossible de réduire le chômage au-dessous de ces chiffres, établis pour chaque province et même pour chaque région à partir des statistiques d'emploi, de l'investissement, du produit intérieur brut et de la nature de l'économie.

Et voilà pourquoi le Québec compterait un demi-million de jeunes diplômés sans emploi, disent certains économistes.

La publication de l'étude par la firme de courtage Nesbitt Burns, filiale de la Banque de Montréal, coïncidait avec le premier anniversaire du Sommet de l'emploi de novembre 1996. L'idée que le Québec, avec ses 10,5 % de chômage endémique, a atteint « son » plein emploi, aurait dû faire l'effet d'une bombe. Mais silence dans les médias...

Sherry Cooper, économiste en chef de Nesbitt Burns, soutient que son étude n'est pas une version « économiste » du vieux cliché selon lequel les Canadiens français sont des porteurs d'eau. « Mais on ne peut pas fermer les yeux et refuser de voir la réalité, dit-elle. L'historique des taux de chômage des 15 dernières années montre que le Québec a du pain sur la planche. »

« Le chômage n'a rien de "naturel" », dit Pierre Fortin, professeur d'économie à l'UQAM. « Il est la résultante d'un tas de décisions politiques, financières, économiques et sociales. C'est très complexe. »

« Cette notion de chômage naturel m'horripile », dit Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN. « Elle laisse entendre que la croissance ne créera pas d'emploi, que cela est naturel! »

Heureusement, il y a des secteurs dans lesquels le Québec réussit mieux que les autres provinces et dans lesquels le problème est plutôt le manque de main-d'oeuvre. Selon une étude menée par Alain Lapointe, professeur à l'École des Hautes Études Commerciales, le nombre d'emplois dans les industries de pointe a crû de 35 % à Montréal de 1987 à 1997, contre 21 % à Toronto. Ces industries occupent 33 % des travailleurs de la région de Montréal (29 % à Toronto), ce qui représente 135 000 emplois de plus dans les domaines du matériel scientifique, des télécommunications, des aéronefs, de la pharmacie et de la production d'électricité.

« Les occasions d'emplois ne manquent pas », dit François Cartier, président des éditions Ma Carrière, qui vient de publier *Les Carrières de l'an 2000* (voir *Emplois, mode d'emploi*), ouvrage dans lequel on présente 100 program-

mes de formation au taux de placement supérieur à 80 %. Dans certains secteurs, comme l'informatique et l'industrie plastique, les écoles ne fournissent pas à la demande.

(suite ↗)

Cartier n'aime pas le défaitisme du Conseil supérieur de l'éducation qui décrit dans une étude récente le changement technologique comme un « problème ». « Au contraire, le changement technologique est un débouché, dit-il. Les jeunes sont à l'aise dans les techniques de pointe, alors que la main-d'oeuvre plus âgée n'y comprend souvent rien! »

Optimiste démesuré ou fatalisme chronique? Il est plus utile de s'en tenir au bilan réaliste de la situation.

Les métiers de l'avenir

PAR JULIE BARLOW

L'actualité a repéré six secteurs qui ont besoin de main-d'oeuvre pour assurer leur avenir. Mais attention : la compétence technique ne garantit pas un emploi stable. Les employeurs recherchent de plus en plus les compétences indirectes, comme la maîtrise de l'anglais, la capacité de comprendre et d'exprimer des idées, et celle de travailler en équipe. L'environnement devient de plus en plus multidisciplinaire. L'ingénieur qui a une bonne idée doit pouvoir l'expliquer, et pas seulement à d'autres ingénieurs!

Informatique

Les fruits de l'électron

Des circuits électroniques, on en trouve partout, jusque dans les grille-pain et les poupées Barbie. L'avenir appartient aux électroniciens, en particulier aux ingénieurs en informatique, aux analystes de systèmes et aux programmeurs. Les informaticiens sont aujourd'hui partout. L'aviation ne se passe plus d'eux depuis 20 ans, et ils deviennent essentiels dans des domaines aussi variés que la santé, l'automobile, l'agriculture, la boulangerie ou le textile.

« La technologie de l'information a envahi toutes les sphères d'activité : on ne peut plus en faire abstraction », dit Denis Pelletier, éditeur du *Dictionnaire Septembre des métiers et professions* (voir *Emplois, mode d'emploi*). L'informatique est le secteur le moins vulnérable aux fluctuations économiques.

Jean-Paul Servant, responsable de la formation au Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), estime le taux de chômage au Québec dans ce secteur à -15 %! Autre-ment dit, ce sont les projets qui « chôment », et les entreprises manquent de personnel qualifié. Claude Champagne, vice-président de la recherche et du développement de Positron, une entreprise

montréalaise de systèmes de transmission par fibre optique, a dû recourir à des ingénieurs de Dallas, au Texas, pour réaliser ses projets. L'argent s'est ainsi envolé aux États-Unis.

En 1995, le secteur de l'électronique et de l'informatique embauchait 173 000 personnes au Canada. Dans deux ans, le chiffre aura doublé, selon une étude du Conseil canadien des ressources humaines du logiciel. Les perspectives ne sont nulle part meilleures qu'à Montréal, où on note une « sérieuse insuffisance de main-d'œuvre ».

Une chose ne changera pas de sitôt en informatique : le changement! Dans cette industrie, les employés doivent pouvoir s'adapter rapidement à de nouveaux langages, à des logiciels améliorés, à des normes plus performantes. Mais ils sont un peu victimes de leur succès. L'informatique joue un rôle si important que les meilleurs candidats ne peuvent plus être de purs techniciens : ils doivent aussi comprendre la gestion et la stratégie des entreprises.

Selon Jean-Paul Servant, les jeunes informaticiens qui ont des compétences dans d'autres domaines ont les meilleures perspectives d'embauche. La plupart des offres d'emploi en informatique exigent des connaissances dans plusieurs disciplines.

Autre atout : la curiosité intellectuelle. « Les entreprises cherchent des gens à l'affût des techniques de pointe et qui sont toujours un pas en avant », dit Jean-Paul Servant. Il conseille aussi aux étudiants en informatique de ne pas négliger leurs cours de français et d'anglais. En Italie, par exemple, la linguistique fait partie intégrante de la formation des informaticiens, car la capacité de bien s'exprimer et de comprendre devient essentielle.

« Un ordinateur ne communique pas, dit-il. Les idées viennent toujours des gens. »

Aérospatiale

Attachez vos ceintures

En 1945, chaque jour près de 25 000 personnes prenaient l'avion. Aujourd'hui, c'est plus de quatre millions. C'est dire le nombre d'appareils qu'il faut entretenir, réparer, remplacer. Boeing croule sous les commandes. Bombardier lancera deux nouveaux modèles d'ici deux ans. Quarante-vingt-dix pour cent des diplômés de l'École des métiers de l'aérospatiale trouvent un emploi.

« Il n'y a pas de limites à la croissance dans cette industrie », dit Serge Tremblay, président du Centre d'adaptation de la main-d'œuvre aérospatiale au Québec.

Sixième au monde, l'industrie aérospatiale canadienne est concentrée à Montréal, où sont établies la moitié des entreprises. Pour soutenir un taux annuel de croissance de 10 %, l'aérospatiale québécoise devra chaque année trouver 1 000 nouveaux employés pour remplacer 1 000 retraités.

L'école des métiers de l'aérospatiale forme des machinistes, des outilleurs, des opérateurs de machines à commande numérique, des mécaniciens, des soudeurs, des monteurs-câbleurs. Elle a son propre hangar, où les étudiants réparent de vrais DC-10! « Les compagnies d'aviation cherchent des gens qui ont une formation technique et qui apprennent vite parce que l'industrie évolue rapidement », explique Carmy Hayes, conseillère en formation au Centre d'adaptation de la main-d'œuvre aérospatiale.

L'avenir de l'industrie au Québec repose sur la recherche et le développement, secteur qui a besoin de spécialistes de talent. Bombardier a obtenu que l'École polytechnique crée une maîtrise en génie aéronautique.

« Pour concevoir des prototypes, il faut de la matière grise », dit Serge Tremblay. Des entreprises comme Bombardier, Pratt & Whitney et Rolls-Royce embauchent des techniciens étrangers à la douzaine. On voudrait bien fournir à la demande.

Pharmacie

La pilule est sucrée

« Dans une dizaine d'années, on comptera au Québec 10 fois plus de compagnies pharmaceutiques qu'aujourd'hui », dit Michel Côté, président de Pharma Vision. Pas moins de 240 entreprises et 20 centres de recherche universitaires emploient 18 000 personnes au Québec — le secteur de la biotechnologie compris —, et ce nombre augmente rapidement. C'est que non seulement la recherche bat son plein, mais quelques grandes compagnies, dont Bio-Intermédiaire, commencent à faire de la fabrication au Québec, une première.

L'industrie pharmaceutique canadienne connaît un véritable boom depuis 1990, époque où le gouvernement fédéral a accepté de prolonger de 17 à 20 ans la période de protection des brevets. Le Québec, qui offre les meilleurs dégrèvements fiscaux en Occident, s'est taillé la part du lion : près de la moitié des 800 millions de dollars investis en 1996. Les sièges sociaux et les centres de recherche privés quittent Toronto pour Montréal.

« Ce qui m'inquiète, c'est qu'il y a de moins en moins de jeunes Québécois qui se tournent vers les sciences, alors qu'on n'a jamais tant eu besoin de gens dans ce domaine », dit Michel Desrochers, directeur de l'Institut de biotechnologie de Montréal. On cherche désespérément des chimistes, des microbiologistes, des spécialistes en biologie moléculaire, des médecins chercheurs, des pharmacologues, mais aussi des infirmières et des techniciens de laboratoire.

L'enjeu : réduire la période de mise au point d'un nouveau médicament, actuellement de huit à 12 ans, et le coût, qui peut atteindre 600 millions de dollars. L'ennui, c'est qu'il faut aussi de 8 à 12 années d'université pour qu'un étudiant devienne un scientifique de premier rang.

Les atouts des candidats de l'avenir? « La polyvalence, dit Michel Côté. Les chimistes, les biologistes et les pharmacologues ne peuvent plus travailler en vase clos. Ils doivent comprendre le langage de l'autre. »

Plasturgie

En grande forme

Le plastique déloge le métal dans la fabrication d'un nombre croissant de pièces de voitures, d'avions et d'outils, au grand bonheur des 650 fabricants de plastique du Québec et de leurs 25 000 employés. Les revenus de cette industrie augmentent de 7 % par année. Les exportations sont passées de 275 millions à 900 millions de dollars en 10 ans.

Cette industrie a un besoin criant d'ouvriers et de techniciens. La fabrication de moules (qui

exige un cours secondaire) a un taux de placement de 100 %, suivie de près par la transformation de matières plastiques (formation collégiale). FTM Precision, de Montréal, a même dû embaucher en Europe, faute de candidats qualifiés ici.

« C'est un des seuls secteurs où les étudiants se font offrir des emplois avant la fin de leur cours », dit Pierre Guimont, directeur général de Plasticompétence, un organisme qui fait la promotion de la formation dans ce domaine.

Pierre Guimont encourage les jeunes à terminer leurs études parce que les emplois non qualifiés seront bientôt rares : « L'industrie se technicise rapidement. Il y a quelques années, on ramassait et on inspectait les pièces à la main. Maintenant, ce sont des robots qui font ces tâches. »

En plus des connaissances techniques, les travailleurs doivent faire preuve d'une bonne capacité d'apprentissage et être en mesure de résoudre des problèmes. Non seulement les entreprises cherchent constamment de nouveaux alliages, mais les plastiques deviennent de plus en plus complexes.

Comptabilité

Comptez là-dessus

La comptabilité est une des professions les plus sensibles aux récessions. « Quand l'économie va bien, nos diplômés trouvent un emploi facilement », dit George Kanaan, directeur du département de comptabilité de l'Université Concordia. Après sept ans de croissance ininterrompue aux États-Unis et grâce à la vigueur actuelle de l'économie canadienne, le taux de placement des CA, CGA et CMA (comptables agréés, comptables généraux licenciés et comptables en management accrédités) dépassait 95 % en 1997. Selon la Société québécoise de développement

de la main-d'oeuvre (aujourd'hui Emploi-Québec), le taux de croissance dans ce secteur sera supérieur à celui de l'ensemble des professions au Québec.

Parce que c'est désormais l'ordinateur qui calcule, les étudiants doivent s'adapter à de nouvelles tâches. « La comptabilité de l'avenir sera moins axée sur la production d'états financiers et le traitement de données », dit Gérard Caron, p.-d.g. de l'Ordre des comptables agréés du Québec. « Par contre, elle le sera davantage sur l'interprétation de l'information afin d'améliorer la performance des entreprises.

Les cabinets cherchent deux types de candidats : les comptables informaticiens, qui sauront faire parler les chiffres; et les comptables gestionnaires, capables de rassembler l'information pour expliquer plusieurs aspects d'une industrie, et non pas seulement ceux de l'entreprise qui les emploie. Mais ce n'est pas tout : le secteur fait de plus en plus appel à d'autres disciplines, et les grandes boîtes regroupent maintenant des avocats, des ingénieurs, des planificateurs financiers. Selon Gérard Caron, « les comptables interviendront comme conseillers dans tous les domaines ».

Agriculture

Le temps des moissons

« Un travailleur agricole spécialisé ne se retrouvera jamais sur la paille », croit Hélène Varvaressos, agronome et coordonnatrice du Comité sectoriel de main-d'oeuvre de la production agricole.

Taux de placement chez les diplômés en production porcine et en gestion-exploitation d'entreprises agricoles : 100 %. En production laitière et en agronomie : 90 %.

La demande résulte d'un problème fort clair : les fermiers n'ont plus assez d'enfants pour assurer l'avenir de la ferme, qui devient une grosse entreprise. Il faut donc embaucher. Le problème touche particulièrement les 12 000 exploitations laitières québécoises — qui emploient 37 % des travailleurs en agriculture au Québec — et les 2 300 éleveurs de porcs dont la production s'est industrialisée et mécanisée.

Mais que font au juste ces ouvriers spécialisés? Choisir les programmes d'alimentation, surveiller l'hygiène, faire fonctionner les trayeuses, se familiariser avec les techniques d'insémination. Le travail exige

une bonne condition physique et mentale, car il faut se lever tôt, et les semaines ont jusqu'à 60 heures. Et la ferme s'est modernisée. « Désormais, on doit faire fonctionner des systèmes électroniques et même informatiques », dit Hélène Varvaressos.

Il semble que les meilleurs auront une chance de grimper les échelons. Le ministère de l'Agriculture prévoit que 11 % des producteurs agricoles prendront leur retraite d'ici cinq ans. Or, le tiers ignorent à qui ils vendront leur ferme. Avis aux jeunes entrepreneurs.

Emplois, mode d'emploi

Vous trouvez que les choix de carrières sont limités? Deux parutions récentes vous convaincront du contraire.

***Les métiers qui recrutent et les carrières de l'an 2000* (éd. Ma Carrière, 9,95 \$), une étude complète du marché du travail qui fait le bilan de santé de toutes les industries. L'ouvrage énumère les secteurs prometteurs et les programmes d'études qui présentent les meilleurs taux de placement.**

L'équipe de chercheurs de François Cartier a effectué des centaines d'entrevues auprès d'employeurs, d'enseignants, d'associations professionnelles et gouvernementales, et de conseillers en orientation. « Le marché du travail n'est pas fermé », dit Cartier. Il y a des occasions partout. Mais décrocher un emploi demande une attitude très différente de celle d'autrefois. « Il faut connaître ses goûts, les tendances et les enjeux dans le secteur qui nous intéresse. Il faut quasiment considérer la recherche d'un emploi comme un emploi en soi. »

Pour des renseignements détaillés, référez-vous au *Dictionnaire Septembre des métiers et professions* (éd. Septembre, 34,95 \$), qui en répertorie plus de 1 500, du valet d'écurie à l'ingénieur biomédical. Ils sont présentés par ordre alphabétique, mais aussi — et c'est là l'intérêt du livre — selon le type d'aptitudes qu'ils requièrent et selon le champ d'activité (ressources naturelles, production, organisation, bien-être, savoir, communications).

« Au Québec, on pense souvent, à tort, que les seules options offertes aux jeunes sont les métiers de la construction ou les professions libérales. Il y en a bien plus que ça! » dit l'éditeur Denis Pelletier, un orienteur de formation.

Bien que leur approche soit très différente, les deux éditeurs sont d'accord sur un point : étudier, étudier, étudier ... « Les jeunes qui abandonnent mettent un gros point d'interrogation sur leur avenir », dit François Cartier.

Alors, tous à l'université? « Pas du tout, dit Denis Pelletier. C'est un autre mythe. Il y a des occasions très intéressantes pour des jeunes qui ont appris un métier ou une technique ».

Conseil ultime de François Cartier : « Faites ce que vous aimez! »

Le chômage « naturel »		
	Taux de chômage réel	Taux de chômage naturel
Terre-Neuve	18,6 %	16,5 %
Île-du-Prince-Édouard	14,3	11
Nouvelle-Écosse	11,6	10
Nouveau-Brunswick	12,2	11,5
Québec	11,4	10,5
Ontario	8,2	5,5
Manitoba	6,5	7,5
Saskatchewan	5,8	6,5
Alberta	5,8	6,5
Colombie-Britannique	8,7	7,5
Canada	9	7,5
États-Unis	4,9	5,6
Selon les théoriciens, c'est le plein-emploi (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) quand le taux de chômage réel est inférieur au taux « naturel ». Source : Nesbitt Burns.		

Membres du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques

Jean-Yves Bourque Président Ministère de l'Éducation 1035, rue de la Chevrotière, 15^e étage Québec (Québec) G1R 5A5 Téléphone : (418) 643-3810 Télécopieur : (418) 644-4591	Claude Beauregard Directeur général Conseil interprofessionnel du Québec 413, rue Saint-Jacques, bureau C.T. 227 Montréal (Québec) H2Y 1N9 Téléphone : (514) 288-3574 Télécopieur : (514) 288-3580
Gilles Besner Directeur du centre de formation Union des producteurs agricoles 555, rue Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 3Y9 Téléphone : (450) 679-0530 Télécopieur : (450) 679-2375	Francine Bélanger Directrice générale adjointe de l'apprentissage et de la formation de la main-d'oeuvre Emploi-Québec 255, rue Crémazie Est, 2^e étage Montréal (Québec) H2M 1L5 Téléphone : (514) 864-3418 Télécopieur : (514) 873-2189
Maurice Brossard Directeur général adjoint Commission scolaire des Grandes-Seigneuries 50, boulevard Taschereau La Prairie (Québec) J5R 4V3 Téléphone : (450) 731-4689 Télécopieur : (450) 659-4195	Marc La Rue Conseiller syndical main-d'oeuvre et loi sociale Centrale des syndicats démocratiques 801, 4^e Rue Québec (Québec) G1J 2T7 Téléphone : (418) 529-2956 Télécopieur : (418) 529-6323
Marc-André Gagnon Vice-président responsable du dossier de la formation professionnelle et technique Centrale de l'enseignement du Québec 9405, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1L 6P3 Téléphone : (514) 356-8888 Télécopieur : (514) 356-9999	François Gilbert Vice-président et chef des opérations Gestion Charles Sirois 891, boulevard Charest Ouest, bureau 200 Québec (Québec) G1N 2C9 Téléphone : (418) 688-9290 Télécopieur : (418) 688-3860
Pierre Harrison Directeur des études Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu 30, boulevard du Séminaire, C.P. 1018 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) G3B 7B1 Téléphone : (450) 347-5301, poste 2274 Télécopieur : (450) 358-9350	Gilles Kirouac Directeur des études de premier cycle Université Laval Pavillon Félix-Antoine-Savard, local 332B Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4 Téléphone : (418) 656-5882 Télécopieur : (418) 656-3500
Louise Lemay Directrice générale Centre de liaison entreprises-éducation 630, rue Sherbrooke Ouest, suite 920 Montréal (Québec) H3A 1E4 Téléphone : (514) 985-2532 Télécopieur : (514) 985-9751	Pierre Martel Directeur général École commerciale du Cap 155, rue Latreille Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 3E8 Téléphone : (819) 691-2600 Télécopieur : (819) 374-9309

Louise Miller Permanente au service de l'éducation Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec 545, rue Crémazie Est, 17 ^e étage Montréal (Québec) H2M 2V1 Téléphone : (514) 383-8015 Télécopieur : (514) 383-8004	Guy Lefebvre Directeur général Collège de Maisonneuve 3800, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1X 2A2 Téléphone : (514) 254-7131 Télécopieur : (514) 253-7637
Marie Roy Adjointe à l'exécutif Confédération des syndicats nationaux 1601, rue de Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5 Téléphone : (514) 598-2121 Télécopieur : (514) 598-2052	Louise Paradis Doyenne des études de premier cycle Université du Québec à Trois-Rivières 3351, boulevard des Forges, C.P. 500 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7 Téléphone : (819) 376-5116, poste 2151 Télécopieur : (819) 376-5202
Martin Comeau Chambre de commerce du Québec 500, place d'Armes, bureau 3030 Montréal (Québec) H2Y 2W2 Téléphone : (514) 844-9571 Télécopieur : (514) 844-0226	Micheline Sabourin Directrice générale Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île 550, 53 ^e Avenue Montréal (Québec) H1A 2T7 Téléphone : (514) 642-9520 Télécopieur : (514) 642-1590
Marc-André Sauvé Formation et développement organisationnel Noranda inc. 1800, avenue McGill College, bureau 2400 Montréal (Québec) H3A 3J6 Téléphone : (514) 982-6361 Télécopieur : (514) 982-2485	
Observateurs	
Berthier Dolbec Conseiller en développement pédagogique Fédération des commissions scolaires 1001, avenue Bégon, C.P. 490 Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7 Téléphone : (418) 651-3220 Télécopieur : (418) 651-2574	Walter Duszara Directeur général adjoint Commission scolaire Eastern Townships 101, rue Du Moulin, bureau 205 Magog (Québec) J1X 6H8 Téléphone : (819) 868-3100 Télécopieur : (819) 868-2286
Jean-Claude Drapeau Vice-président Fédération autonome du collégial 1259, rue Berri, bureau 400 Montréal (Québec) H2L 4C7 Téléphone : (514) 848-9977 Télécopieur : (514) 848-0166	Anne Filion Fédération des cégeps 500, boulevard Crémazie Est Montréal (Québec) H2P 1E7 Téléphone : (514) 381-8631 Télécopieur : (514) 381-2263
Lisette Moreau Ministère d'État de l'Emploi et de la Solidarité Direction générale des politiques 625, rue Saint-Amable, 4 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Z1 Téléphone : (418) 646-2423 Télécopieur : (418) 643-1299	

Secrétaire	
Gilles Cayouette Direction générale de la formation professionnelle et technique Ministère de l'Éducation 1035, rue De La Chevrotière, 15 ^e étage Québec (Québec) G1R 5A5 Téléphone : (418) 643-3810 Télécopieur : (418) 644-4591	
Personnel d'Emploi-Québec	
Julie Martel Emploi-Québec 255, rue Crémazie Est, 2 ^e étage Montréal (Québec) H2M 1L5 Téléphone : (514) 864-3921 Télécopieur : (514) 873-2189	Réal Gauvin Emploi-Québec 425, rue Saint-Amable, 6 ^e étage Québec (Québec) G1R 5T7 Téléphone : (418) 643-1892 Télécopieur : (418) 643-1714
Personnel du ministère de l'Éducation	
Louise Pelletier Ministère de l'Éducation Direction générale de l'enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 18 ^e étage Québec (Québec) G1R 5A5	Serge Côté Directeur de l'organisation pédagogique Ministère de l'Éducation 1035, rue De La Chevrotière, 12 ^e étage Québec (Québec) G1R 5A5
Carl Filiatreault Directeur adjoint des programmes Ministère de l'Éducation 1035, rue De La Chevrotière, 13 ^e étage Québec (Québec) G1R 5A5	Guy Demers Directeur des programmes Ministère de l'Éducation 1035, rue De La Chevrotière, 12 ^e étage Québec (Québec) G1R 5A5

Remarques concernant la Commission scolaire Eastern Townships

Depuis juillet 1998, la nouvelle commission scolaire anglophone Eastern Townships fournit ses services à la population anglophone de treize MRC situées dans les régions de la Montérégie, de Brome-Missisquoi, de la Haute-Yamaska, d'Acton ainsi que dans certaines parties du Haut-Richelieu et de Rouville. Le réseau de cette commission scolaire comprend vingt écoles primaires installées à Sherbrooke, Lennoxville, Magog, North Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, Bury, Sawyerville, Cookshire, Richmond, Danville, Bedford, Clarenceville, Farnham, Waterloo, Granby, Cowansville, Knowlton, Mansonville et Sutton, de même que trois écoles secondaires régionales sises à Lennoxville, Richmond et Cowansville où l'école secondaire Massey-Vanier dispense une formation générale et professionnelle. À ces installations s'ajoutent un centre de formation technique et professionnelle à Lennoxville et un centre général d'éducation des adultes à Sherbrooke. Environ 4 000 élèves étaient inscrits aux différents établissements d'enseignement de l'ancienne Commission scolaire Eastern Townships et 2 700 élèves à la Commission scolaire District de Bedford..

Les deux commissions scolaires (Bedford et Eastern Townships) qui ont fusionné pour former la nouvelle commission scolaire anglophone sont « virtuellement » linguistiques depuis de nombreuses années, car les catholiques et les protestants anglophones unissent depuis longtemps leurs forces pour maintenir ouvertes les écoles situées sur ce vaste territoire à la population clairsemée. Il n'existe pas d'infrastructures anglophones adéquates et l'accès aux ressources locales pose de nombreux problèmes. Vu l'exode des jeunes, le leadership nécessaire pour relancer la situation socio-économique de la communauté anglophone est fragile.

On craint fortement que la régionalisation marginalise encore plus la communauté anglophone des Cantons de l'Est qui représente seulement 9 p. 100 de la population totale de ce secteur et ne possède de force démographique que dans certains groupements isolés. Il lui est donc pour ainsi dire impossible d'exercer une forte influence auprès des instances administratives régionales. La Commission scolaire Eastern Townships est la seule institution anglophone à jeter un pont entre les innombrables petites collectivités anglophones et à exercer une présence panrégionale. Elle joue d'ailleurs un rôle de plus en plus marqué en reliant les collectivités anglophones locales et les ressources, les institutions et les organismes régionaux existants. Grâce à une collaboration dynamique avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), la commission scolaire offre de l'aide et des services d'information de premier niveau, ainsi que des services de counselling d'emploi de deuxième niveau. Elle est en train de devenir le point de contact entre les communautés anglophones locales et les ressources globales existant dans la région et elle intervient à l'échelle locale lorsque la population anglophone ne participe pas à la planification et à l'élaboration d'un projet régional. La Commission scolaire s'efforce d'ajouter une dimension interrégionale (Estrie—Montérégie—Bois-Francs) à sa mission première.

**LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES CONSULTÉS POUR LA RÉDACTION
DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE**

PERSONNES INVITÉES

M. Prisco Cardillo	Région de la Montérégie, ministère des Régions
M ^{me} Lucie Chagnon	Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC)
M. Denis Comtois	Honeywell Corporation
M ^{me} Johanne Dumont	Région de la Montérégie, ministère des Régions
M ^{me} Rosalie Fata	Représentant Mme Catherine Prokosh, de la commission scolaire Lester-B.-Pearson
M ^{me} Barbara Goode	Direction des politiques et des projets, ministère de l'Éducation
M. Norman Henchey	Professeur émérite, Université McGill
M. Roger Julien	Direction générale de la formation professionnelle et technique
M. Jean-Pierre Nepveu	Sous-ministre adjoint, ministère de la Métropole
M ^{me} Catherine Prokosh	Directrice générale, Commission scolaire Lakeshore
M. Mike Tøye	Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC)

GROUPES DE DISCUSSION

Discussion avec le Secrétariat au développement des régions et avec des représentants des commissions scolaires anglophones

M ^{me} Monique Bégin	Sous-ministre, ministère des Régions
M. Scott Conrod	Directeur général, Commission scolaire Laurenval
M. Walter Duszara	Représentant M. James Bissell, Directeur général de la commission scolaire District de Bedford

GROUPE DE DISCUSSION (suite)

Discussion avec le Secrétariat au développement des régions et avec des représentants des commissions scolaires anglophones (suite)

M. Adrien Nadeau	Adjoint à M ^{me} Monique Bégin, sous-ministre, ministère des Régions
M. William Pennefather	Directeur général, Commission scolaire Eastern Québec
M. Howard Simpkin	Directeur général, Commission scolaire de Châteauguay Valley

Discussion avec des représentants du Comité de responsables des programmes d'études anglophones (CACR)

M. Jerry Dunn	Secrétaire-trésorier, CACR
M. Laiq Hanafi	Président, CACR
M. David Maloney	Président, sous-comité du Régime pédagogique
M. Don Reid	CACR

Discussion avec des représentants des commissions scolaires anglophones

M. Walter Duszara	Commission scolaire Eastern Townships
M. Wayne Goldthorpe	Commission scolaire de Châteauguay Valley
M ^{me} Irene Konecny	Commission des écoles catholiques de Montréal
M ^{me} Diane Labbé	Commission scolaire Eastern Québec

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERTA EDUCATION. *Framework for Enhancing Business Involvement in Education*, mai 1996.
- ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de loi 171 créant le ministère des Régions*, adopté le 19 décembre 1997, Éditeur officiel du Québec, 1997.
- ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC. *Mémoire portant sur l'avant-projet de loi relatif à la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, août 1997.
- BLANCHETTE, Roger, et Jules DESROSIERS. *Place aux jeunes—guide d'intervention*, publié par la Fondation de l'entrepreneurship, tous droits réservés, 1991. (La version anglaise, intitulée *Our Region, Our Future Project. Planning Guide* a été produite en avril 1992 par la Direction des services éducatifs aux anglophones du ministère de l'Éducation du Québec.)
- BURKE, Noël (Commission des écoles protestantes du Grand Montréal). « Exploding the Myths About Vocational Education », *The McGill Journal of Education*, automne 1994, vol. 29, n° 3.
- COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES. *Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada*, Ministre des travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998, (SF31-35/1998).
- COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *Apprentissage des langues dans les écoles anglaises du Québec : maîtrise impérative des deux langues*, juin 1995.
- COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *Évaluation de l'apprentissage dans les écoles anglaises du Québec*, septembre 1997.
- COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles anglaises du Québec*, juin 1996.
- COMMISSION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE ANGLAISE. *La réorganisation des commissions scolaires*, juin 1994.
- COMMISSION DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL. *New Directions: Training, Careers, DEP, ASP*, Services d'éducation des adultes, révisé en mars 1995.
- COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY VALLEY, SERVICES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Professional Education — Careers Begin Here, Professional Training Programs for Career-minded People*, Québec.
- COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS. *Partenariat et développement régional*, 16 février 1998.
- COMMISSION SCOLAIRE JÉRÔME-LE ROYER. *Centre de services aux Entreprises Le Royer*, Québec.

CONSEIL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN LANGUE ANGLAISE (CFPLA). *A Presentation to the Directors General of English Language School Boards*, présenté par Irene Konecny, présidente, 5 juin 1998 (révisé le 8 juin 1998).

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Indicateurs de la langue du travail au Québec*, édition 1994, Commission de toponymie, Office de la langue française, Secrétariat à la politique linguistique, 1995.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Des formations pour une société de l'innovation*. (adresse Internet : www.cst.gouv.qc.ca)

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA (CMEC). *Orientation professionnelle et personnelle*, document d'appui coordonné par le Ministry of Advanced Education, Training and Technology de Colombie-Britannique pour le sous-thème *Les conditions changeantes du marché du travail*, Troisièmes Assises pancanadiennes de l'éducation, *L'éducation et la vie : transitions*, 28-30 mai 1998. (www.cmec.ca)

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA (CMEC). *École et civisme : une étude*, document d'appui coordonné par la Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes et rédigé par Gerald Caplan pour le sous-thème *Les transitions au système scolaire et au sein de ce même système*, Troisièmes Assises pancanadiennes de l'éducation *L'éducation et la vie : transitions*, 28-30 mai 1998.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA (CMEC). *Examen thématique de l'OCDE sur la transition de la formation initiale à la vie active (résultats préliminaires)*, document d'appui coordonné par le ministère de l'Éducation du Québec pour le sous-thème *Les transitions école-travail et travail-école*, Troisièmes Assises pancanadiennes de l'éducation, *L'éducation et la vie : transitions*, 28-30 mai 1998.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA (CMEC). *Les transitions à l'enseignement postsecondaire et à l'intérieur du système*, document d'appui coordonné par l'Association des universités et collèges du Canada pour le sous-thème *Les transitions au système scolaire et au sein de ce même système*, Troisièmes Assises pancanadiennes de l'éducation, *L'éducation et la vie : transitions*, 28-30 mai 1998.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA (CMEC). *Le perfectionnement des compétences fondamentales utiles en milieu de travail*, document d'appui coordonné par Développement des ressources humaines Canada pour le sous-thème *Les conditions changeantes du marché du travail*, Troisièmes Assises pancanadiennes de l'éducation, *L'éducation et la vie : transitions*, 28-30 mai 1998.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes*, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales au sujet du livre vert intitulé *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, janvier 1997.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE. *Entente-cadre de développement de l'Estrie, 1993-1998*, document d'information, 1994.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (CRDIM) et CONSEIL RÉGIONAL DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE DE MONTRÉAL (SQDMM), *Entente spécifique sur la politique active du marché du travail dans la région de Montréal, Annexe 1, Synthèse de l'avis régional sur le volet montréalais de la politique active du marché du travail* (Remarque : cet avis a été accepté à l'unanimité par les membres du CRDIM le 18 octobre et par ceux du CQDMM le 2 octobre 1996).

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL. *Rapport de la mission en République fédérale allemande du Conseil scolaire de l'île de Montréal du 9 au 16 octobre 1993*, janvier 1994.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *À propos de la régionalisation en éducation et du développement social : étude exploratoire*, Nicole Moreau, Service des études et de la recherche, décembre 1997, publication en mars 1998.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager, Rapport annuel 1996-1997 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec, 30 septembre 1997. (50-0166) (www.cse.gouv.qc.ca)

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *La formation continue du personnel des entreprises, un défi pour le réseau public d'éducation . Avis à la ministre de l'Éducation*, juin 1998, (50-0421)

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Les conséquences psychologiques du chômage : une synthèse de la recherche. L'insertion sociale et professionnelle : documents d'appoint*. Gilbert Moisan, Service des études et de la recherche, novembre 1997, publication en décembre 1997.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'insertion professionnelle des diplômées et diplômés : le langage des chiffres. L'insertion sociale et professionnelle : documents d'appoint*, Gilbert Moisan, Service des études et de la recherche, novembre 1997, publication en décembre 1997.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'insertion sociale et professionnelle : une responsabilité à partager, Rapport annuel 1996-1997 sur l'état et les besoins de l'éducation*, résumé, 1997.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider*, résumé.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'école, une communauté éducative : voies de renouvellement pour le secondaire*, résumé.

GARIÉPY, Jacques. « Emploi-Québec : une clé pour l'intégration en emploi », *Autrement* (journal de la réforme administrative), n° 5, mai 1998.

GOODE, Barbara (ministère de l'Éducation du Québec). « Major Reforms Bring Brighter Employment Prospects for Québec Schools », *The McGill Journal of Education*, vol. 29, n° 3, automne 1994.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RÉSEAU SCOLAIRE ANGLOPHONE. *Rapport au ministre de l'Éducation du Québec*, Québec, 1992.

INSTITUT DE FORMATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE. *Pour des centres locaux de développement issus des forces vives du milieu*, mémoire présenté au ministre Guy Chevrette, Secrétariat au développement des régions, 28 avril 1997.

JACKSON, Léon G. (Voice of English Québec). *Jobs for Anglos in Hi-Tech*, ébauche d'un article destiné au Québec Chronicle Telegraph, juin 1998.

JULIEN, Roger (ministère de l'Éducation du Québec). *Presentation: The Job Market and Training; The Current Situation; Key Elements of the Problem; Current Activities*, Québec, 1998.

KELLY, Karen, Linda HOWATSON-LED et Warren CLARD. *I Feel Overqualified for My Job... : Canadian Social Trends*, canadiennes, Statistique Canada, hiver 1997.

LEHOULLIER, Gilles (Secrétariat au développement des régions). « Pour soutenir le développement local et régional », *Municipalité*, ministère des Affaires municipales, août-septembre 1997.

LEVIN, Benjamin, *Educational Implications of a Changing Labour Market*, The Canadian Social Executive, mai 1995.

MICHEL, Pierre et Gaston SYLVAIN. *La Formation professionnelle au secondaire : les employeurs s'expriment*, sondage mené en 1997, document provisoire, Direction générale de la formation professionnelle et technique, ministère de l'Éducation.

MILES, Karen et Linda DARLING-HAMMOND, *Rethinking the Allocation of Teaching Resources: Some Lessons Learned from High-Performing Schools. Educational Evaluation and Policy Analysis*, printemps 1998, volume 20, n° 1.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La formation professionnelle et technique, pochette et liste des programmes par secteurs 1997-1998 — 8 sections*, Québec 1998. (17-9977)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. « Une stratégie pour soutenir la formation professionnelle », *Prendre le virage du succès, Soutenir l'école montréalaise*, Bulletin 15, 16 octobre 1997.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (Bruce Wallace, Direction de l'enseignement collégial). *Collèges anglophones, situation : L'imposition de nouveaux préalables a-t-elle affecté l'évolution de l'effectif à l'automne 1997?*, 4 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION. *Indicateurs de l'éducation, édition 1998*, 1998. (28-2693)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA RECHERCHE. *La formation professionnelle au secondaire. Enquête auprès du personnel en milieu scolaire et entrevues avec les parents*, décembre 1995. (20-0026)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA RECHERCHE. *La formation professionnelle au secondaire, Une formation sans les jeunes? Enquête auprès d'élèves de trois groupes*, décembre 1995. (20-0027)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La formation professionnelle chez les jeunes : un défi à relever*. Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique, 7 août 1995. (55-1761)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La relance au secondaire en formation professionnelle : le placement au 31 mars 1997 des personnes diplômées en 1995-1996*, Pierre Michel, Direction générale de la formation professionnelle et technique, Direction de l'organisation pédagogique, 1998. (17-4107)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La situation des jeunes non diplômés de l'école secondaire. Sondage sur l'insertion sociale et l'intégration professionnelle des jeunes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et des autres jeunes non diplômés de l'école secondaire*, Direction de la recherche et Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, septembre 1997. (19-6506)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'insertion sociale et l'intégration professionnelle des jeunes handicapés. Résultats d'un sondage auprès des jeunes handicapés non diplômés de l'école secondaire*, Direction de la recherche et Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, septembre 1997. (19-3002)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Énoncé de politique éducative : L'école, tout un programme*, 1997. (55-1848A)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DES POLITIQUES ET DES PROJETS, SERVICES À LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE. *Document de travail : Étude des différences de rendement des élèves aux épreuves uniques, selon la langue de passation*, novembre 1995.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Portrait statistique du personnel féminin des commissions scolaires, édition 1997*, réalisé dans le cadre des activités du Comité consultatif d'accès à l'égalité dans les commissions scolaires, Québec, 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vers une politique de la formation continue*, document de consultation de la ministre de l'Éducation, communiqué de presse, 11 juin 1998, Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vision Région, cégeps et commissions scolaires, partenaires du développement régional*, Caroline Langlois, Comité conjoint de développement régional, volume 4, n° 5, mai 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Info-Réforme, Prendre le virage du succès. Reconnaître la spécificité de la formation professionnelle*, n° 6, 16 avril 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La formation professionnelle et technique, Alternance en formation professionnelle et technique, Cadre d'organisation d'une formation par alternance*, automne 1995. (17-2917)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation*, édition 1998. (28-2693)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Accès aux services en langue anglaise, Données statistiques sur la population d'expression anglaise du Québec par territoire de CLSC et de RSS pour l'année 1991*, 4 volumes, Québec, 1995.

MINISTÈRE DES FINANCES. *Québec objectif emploi — Vers une économie d'avant-garde. Une stratégie de développement économique créatrice d'emplois*, Québec, mars 1998.

MOREAU, Nicole. *À propos de la régionalisation en éducation et du développement social : étude exploratoire CSE, SER*, décembre 1997, publication en mars 1998.

O'CONNOR, Jim, et Richard ALLAN. *Feasibility Study, Canadian National Partners in Education Centre, Extracts of Full Summary of Findings, prepared for Human Resources Development Canada, Industry-Education Council of Hamilton-Wentworth*, novembre 1997.

PRÉVOST, Paul. *Les nouveaux paradigmes du développement régional*, Institut d'entrepreneuriat de l'Université de Sherbrooke, novembre 1995. (17-9934-20)

SANSFAÇON, Jean-Robert. « *La guerre n'est pas gagnée : la lecture des deux derniers avis du Conseil de la science et de la technologie au gouvernement du Québec* », *Le Devoir*, 4 juillet 1998.

SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. *Politique de soutien au développement local et régional*, Québec, 1997.

SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. *Politique de soutien au développement local et régional, résumé*, Québec, 1997.

SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. *Secrétariat au développement des régions, Rapport annuel 1996-1997*, Québec, 1998.

SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. *Guide pour la création des centres locaux de développement (CLD)*, Guy Chevrette, Ministre d'État chargé des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement régional.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE. *Paramètres du régime d'apprentissage*, extrait du mémoire présenté au conseil d'administration le 24 octobre 1996, 15 novembre 1996.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE DE MONTRÉAL. *Commissions scolaires et cégeps, Formation et développement de la main-d'oeuvre, Annuaire 1997-1998*.

STATISTIQUE CANADA. *Le Secondaire, est-ce suffisant?*, une analyse des résultats de l'enquête de suivi auprès des sortants, DRHC/Statistique Canada, 1995, SP-105-05-98F.

STATISTIQUE CANADA. *Les jeunes et les minorités de langue officielle : 1971 à 1991*, mai 1996, (n° 91-545F)

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. « Décentralisation ou improvisation », *Enjeux*, vol. 7, n° 1, novembre-décembre 1997.

TABLE ESTRIENNE DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE FORMATION TECHNIQUE. *Mandats, structures et responsabilités*, septembre 1997.

THE SCOTTISH OFFICE, EDUCATION AND INDUSTRY DEPARTMENT. *How Good is Our School at Education Industry Links? Self-Evaluation Using Performance Indicators*, Royaume-Uni, 1997.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI. *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*, texte édité sous la direction de Marc-Urbain Proulx, Groupe de recherche et d'intervention régionales, Collection développement régional, 1995.

SITES INTERNET

Comité consultatif sur l'utilisation d'Internet à des fins éducatives et professionnelles. Le comité consultatif du Québec inclut des représentants de six organismes : · Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) · Développement des ressources humaines Canada (DRHC) · Société Grics · Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) · Emploi-Québec, MES · Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OPCCOQ)	http://www.workinfonet.ca/
Commission de l'éducation en langue anglaise	http://www.meq.gouv.qc.ca/cela/anglais.htm
Conference Board du Canada: The Canadian Business Education Network	http://www.conferenceboard.ca/cben
Conseil supérieur de l'éducation – Résumé en anglais de <i>L'école, une communauté éducative; voies de renouvellement pour le secondaire</i> Services complémentaires : <i>L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager (1996-1997), Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation</i>	http://www.cse.gouv.qc.ca
Conseil des Ministres de l'éducation du Canada – Aperçu des tendances en éducation et en formation au Canada (1985-1995), juillet 1997	http://www.cmec.ca/international/adulted-en.stm
Institut de formation en développement économique communautaire	http://www.ifdec.qc.ca
La formation professionnelle et technique	http://www.inforoutefpt.org
Ministère de l'Éducation	http://www.meq.gouv.qc.ca
Ministère des Régions	http://www.sdr.gouv.qc.ca
Réseaux d'écoles anglophones du Québec (Québec English Schools Network, QESN)	http://www.qesn.meq.gouv.qc.ca
Étude démographique du Québec (Quebec Demographic Study)	http://infosys.agrenv.mcgill.ca/~qfa/qds/
Youth Employment Services	http://www.yesmtl.org

